



RAPPORT ANNUEL



GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

E X E R C I C E 2 0 2 4



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
MOT DU MINISTRE.....	3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ.....	9
I. FAITS MARQUANTS	9
II. ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024	9
III. DÉFIS ACTUELS	10
IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	11
INTRODUCTION	13
PREMIÈRE PARTIE	
FAITS MARQUANTS 2024.....	15
CHAPITRE I	
RÉFORMES NORMATIVES ET OPÉRATIONNELLES	17
CHAPITRE II	
ÉVÈNEMENTS AYANT IMPACTÉ L'ÉCOSYSTÈME DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	21
DEUXIÈME PARTIE	
ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024	23
CHAPITRE I	
ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	24
CHAPITRE II	
ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	41
TROISIÈME PARTIE	
DÉFIS MAJEURS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)	67
CHAPITRE I	
OPÉRATIONNALISATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS REGIONAUX (EPHR)	68
CHAPITRE II	
AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES PAR LA DIGITALISATION	71



QUATRIÈME PARTIE

POINTS D'AMÉLIORATION ET SUGGESTIONS	73
--	----

CHAPITRE I

POINTS D'AMÉLIORATION.....	74
----------------------------	----

CHAPITRE II

SUGGESTIONS.....	75
------------------	----

CONCLUSION	77
------------------	----

TABLE DES MATIÈRES	83
--------------------------	----

MOT DU MINISTRE



Adama COULIBALY
Ministre des Finances et du Budget

Sur les trois dernières années, les appuis financiers de l'Etat au profit de ses démembrements que sont les Etablissements Publics Nationaux (EPN) représentent en moyenne 5% des dépenses budgétaires nationales. Ce volume financier justifie l'exigence d'une gouvernance rigoureuse, d'une maîtrise des coûts et d'un système clair de mesure de la performance.

En dépit des quelques résultats satisfaisants, notamment au niveau des Etablissements Publics Administratifs (EPA) et des Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN), des défis demeurent. Il s'agit, notamment, de l'hétérogénéité des statuts, des faiblesses de pilotage, des contraintes financières, ainsi que de l'absence d'outils partagés.

Par ailleurs, il y a lieu, non seulement de renforcer les compétences juridiques, managériales et financières des dirigeants d'EPN, mais aussi de réduire les disparités de performance entre établissements, ce qui leur permettra d'incarner l'efficacité attendue de l'État.

Au total, pour une gouvernance plus participative, plus connectée et résolument orientée vers les résultats, la relation entre l'État et les Etablissements Publics Nationaux doit être repensée et cette réflexion devrait se diriger vers la recherche de standards de gestion harmonisés.



La Banque du Trésor



Une banque pour tous

Plus proche de vous
www.labanquedutresor.gov.mg



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DE TRÉSOR PUBLIC



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



AHOUSI Arthur Augustin Pascal
*Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique*

Le Trésor Public, acteur central de la gestion financière de l'État, des entités décentralisées et extrabudgétaires, joue un rôle stratégique dans l'encadrement, le suivi et l'évaluation de la performance budgétaire de ces entités. Ainsi, au niveau des Etablissements Publics Nationaux (EPN), il assure la régularité des opérations, la fiabilité des données comptables et la sécurisation des flux financiers.

Dans ces conditions, la production et la publication du Rapport annuel sur la gestion financière et comptable des EPN, plus qu'un simple exercice routinier, s'inscrit dans la dynamique de réforme impulsée par le Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (SDRFP). Cela traduit notre volonté commune de renforcer la redevabilité dans la gestion des ressources publiques et participe de notre quête d'une gouvernance publique efficiente, plus transparente et résolument tournée vers la performance.

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire contraint, il importe de renforcer la gouvernance des EPN, qui ont reçu des appuis budgétaires d'un montant global de 2 151 605 438 426 FCFA sur la période 2020-2024, par l'adressage des défis juridiques, budgétaires, numériques, matériels et humains, pour en faire des structures performantes, à véritable capacité d'autofinancement à l'effet de réduire, dans la mesure du possible, les charges de l'Etat.

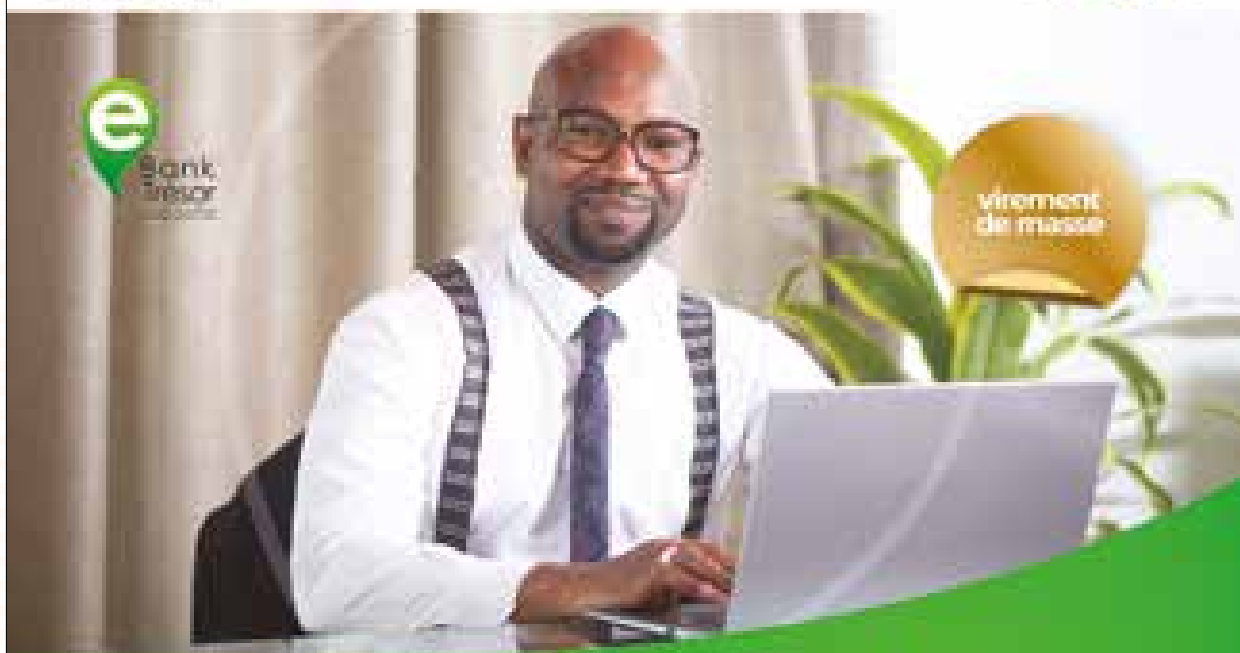
Au demeurant, j'invite les acteurs de la gestion des ressources publiques et les citoyens à s'approprier le présent rapport qui, au regard de la rigueur méthodologique et de la diversité des expertises ayant participé à sa rédaction, se veut une œuvre de co-construction, un diagnostic sans complaisance du secteur des EPN, avec à la clé des suggestions pertinentes et réalistes.












En quelques clics¹

je paye le salaire de mes employés
je paye les factures de mes fournisseurs

🌐 www.banktreor.ci 

Le Plaisir de vivre la Banque en ligne.

Une solution pour les Particuliers, les Entreprises
et les Institutions

Le meilleur endroit pour épargner

 www.labanque.treor.gouv.ci



**LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC**



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor
AEJ	: Agence Emploi Jeunes
AFNOR	: Association Française de Normalisation
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANRMP	: Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
CENTIF-CI	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
CHU Angré	: Centre Hospitalier Universitaire d'Angré
CHU Bouaké	: Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké
CHU Cocody	: Centre Hospitalier Universitaire de Cocody
CHU Treich	: Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
CHU Yop	: Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon
CIT	: Côte d'Ivoire Tourisme
CNPTIR	: Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale
CNRAO	: Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
CNTSCI	: Centre National de Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire
CUT	: Compte Unique du Trésor
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique
DEMO	: Direction des Études, des Méthodes et de l'Organisation
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EPA	: Établissements Publics Administratifs, sociaux, culturels et environnementaux
EPHN	: Établissements Publics Hospitaliers Nationaux
EPIC	: Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial
EPN	: Établissements Publics Nationaux
FNLS	: Fonds National de Lutte contre le Sida
ICA	: Institut de Cardiologie d'Abidjan
IGT	: Inspection Générale du Trésor
IMENA	: Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan
INFAS	: Institut National de Formation des Agents de Santé
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de Santé Publique
IPCI	: Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
IRFCI	: Institut Raoul FOLLEREAU de Côte d'Ivoire



LNSP	: Laboratoire National de Santé Publique
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONPC	: Office National de la Protection Civile
PGSP	: Paierie Générale du Secteur Parapublic
PIB	: Produit Intérieur Brut
SAMU	: Service d'Aide Médicale d'Urgence
SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État
SyGACUT	: Système de Gestion Automatisée du Compte Unique du Trésor
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UJLoG	: Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa
UPGC	: Université Péléforo GON-COULIBALY de Korhogo



RÉSUMÉ

I. FAITS MARQUANTS

En 2024, des réformes d'ordres normatif, organique et opérationnel ainsi que plusieurs événements ont impacté l'environnement des EPN.

II. ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

■ ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1. RECETTES PRÉVISIONNELLES

L'analyse de la période de 2022 à 2024 fait ressortir une tendance baissière des différents types de recettes des EPN, à l'exception des recettes affectées.

2. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

L'analyse des prévisions des dépenses fait ressortir une prépondérance des EPA, située à 42,45%, soit près de la moitié du volume total des prévisions. Ils sont suivis successivement par les EPIC (24,60%), les EPN Assimilés (18,14%) et les EPHN (14,81%).

■ ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

1. UN NIVEAU DE RECOUVREMENT À AMÉLIORER

Sur les trois dernières années, l'analyse fait ressortir une tendance baissière en prévisions, en émissions et en recouvrement des recettes. Celle-ci s'explique principalement par la réduction considérable des appuis de l'État à travers les subventions.

2. UN NIVEAU D'EXÉCUTION DES DÉPENSES RELATIVEMENT SATISFAISANT

Au titre de 2024, l'exécution budgétaire des dépenses s'est effectuée de manière relativement satisfaisante, avec un taux global de 89,66%. Ce taux est supérieur à ceux de 2023 (89,16%) et de 2022 (70,42%).

3. UN RÉSULTAT BUDGÉTAIRE GLOBALEMENT EXCÉDENTAIRE

Le résultat budgétaire présente un excédent consolidé de 32 942 679 121 FCFA, contre le montant de 58 544 396 296 FCFA de l'année 2023. Cette baisse traduit un effort d'absorption des dotations budgétaires.

À l'analyse de la période 2022 à 2024, l'on constate une tendance haussière des dépenses prises en charge et non payées qui passent de 94 408 968 848 FCFA en 2022 à 142 409 732 513 FCFA en 2024.



III. DEFIS ACTUELS

■ OPÉRATIONNALISATION DES EPHR

1. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Les modalités de mise en œuvre pratique de la réforme ont été rendues visibles à travers la nomination de quelques Ordonnateurs par arrêtés et la prise de décisions d'attente pour la majorité et l'installation d'Agents Comptables et prise de service de Contrôleurs Budgétaires auprès des vingt-et-un (21) EPHR.

2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EPHR

Les défis à relever pour un meilleur fonctionnement des EPHR sont d'ordres réglementaire, matériel, humain, technique et opérationnel.

La résolution des difficultés relevées permettra de rendre efficaces les EPHR dans l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.

■ AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES PAR LA DIGITALISATION

Ce texte vise le déploiement effectif de cet outil dans l'ensemble des services publics. Dans ce contexte, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

1. MODALITÉS DE GESTION DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

Ces actions ont conduit à l'obtention de résultats probants aussi bien dans le recouvrement des recettes que dans le règlement des dépenses. Ainsi, 389 690 transactions ont été effectuées au titre de l'année 2024, permettant de mobiliser la somme de 21 732 312 144 FCFA. Parallèlement, 338 638 transactions ont permis de régler des dépenses à hauteur de 24 211 210 655 FCFA.

2. DÉFIS MAJEURS

Nonobstant les résultats positifs obtenus, plusieurs défis restent à relever en vue d'une généralisation complète et réussie de la plateforme TresorPay-TresorPay. La prise en compte de toutes ces mesures contribuera à rendre performante l'utilisation optimale de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney.



IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION

■ POINTS D'ATTENTION

Les difficultés de l'exercice 2024 ont été essentiellement de trois (03) ordres : juridique et institutionnel, comptable et financier et technique.

1. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les principales difficultés rencontrées par les EPN portent sur l'absence de textes réglementaires encadrant les indemnités des Agents Comptables Secondaires nommés auprès des EPN et l'incapacité des EPIC à atteindre le financement de 60% de leurs budgets à travers leurs recettes propres.

2. AU NIVEAU COMPTABLE ET FINANCIER

Les difficultés d'ordre comptable et financier concernent, entre autres, la tenue irrégulière des réunions du comité de trésorerie dans certains EPN et le défaut de fonctionnement du SIGEPN en cours d'adaptation à la réforme budgétaire et comptable opérée.

3. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, il a été relevé l'instabilité du réseau internet et l'absence d'interfaçage entre l'application TrésorPay-TrésorMoney et les applicatifs métiers susvisés.

■ POINTS D'AMÉLIORATION

Au regard des difficultés et dysfonctionnements relevés, des recommandations ont été formulées sur les plans juridique, institutionnel et opérationnel.

1. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Sur le plan juridique et institutionnel, les suggestions concernent la prise de textes réglementaires spécifiques encadrant l'octroi des indemnités des Agents Comptables Secondaires et le reclassement des EPN en fonction du niveau de recouvrement des recettes propres.

2. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER

Les suggestions pour améliorer la gestion financière et comptable concernent, notamment la tenue régulière des réunions du comité de trésorerie dans certains EPN conformément au délai réglementaire et la finalisation du développement du SIGEPN Nouveau en vue de sa mise en exploitation.



3. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, les recommandations portent sur le renforcement du réseau internet et l'amélioration de la qualité du réseau des applicatifs métiers (ASTERWEB, SyGACUT et TrésorPay-TrésorMoney).

Cash Junior
La carte prépayée internationale dédiée aux élèves & étudiants

Je perçois ma bourse en toute sécurité !

- Achats en ligne
- Achats sur TPE
- Retraits aux GAB / DAB

24h/24 7j/7

La Banque des Dépôts du Trésor

Le meilleur endroit pour épargner
www.banquedesdepots.tg



INTRODUCTION

En 2024, l'économie mondiale a affiché une croissance de 3,2%¹, en dépit de la poursuite de la guerre russo-ukrainienne, du conflit Israélo-Palestinien, de l'intensification des tensions commerciales, particulièrement entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que les effets du dérèglement climatique.

Au niveau de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'année a été marquée essentiellement par :

- la dégradation de la situation sécuritaire en raison des attaques djihadistes et des effets des bouleversements politiques intervenus au Niger, au Mali et au Burkina Faso ;
- la maîtrise du taux d'inflation.

Au niveau national, la croissance a connu un recul, passant de 6,5 % en 2023 à 6,1% en 2024. Ce taux reste tout de même supérieur à celui enregistré au niveau communautaire qui est de 4,2%.

Cette résilience économique est portée par la bonne exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, principalement par la réalisation des infrastructures développées dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 qui ont eu un impact significatif sur la croissance économique.

Parallèlement, l'augmentation des cours mondiaux des matières premières agricoles, notamment le cacao, le café, l'huile de palme, l'exploitation des gisements pétroliers, miniers et le développement des activités dans le secteur tertiaire ont contribué au renforcement de la croissance économique.

Cette stabilité de l'économie permet au Gouvernement de mettre en œuvre ses politiques publiques. Ainsi, dans le cadre de sa décentralisation fonctionnelle ou technique, l'État continue de soutenir les Etablissements Publics Nationaux (EPN) qui jouent un rôle crucial dans la délivrance de services de base aux populations (secteurs éducation-formation, santé, etc.).

Toutefois, il convient de relever que les EPN sont confrontés, depuis quelques années, à des défis juridiques, structurels, de gouvernance, de maîtrise des règles de gestion budgétaire et comptable.

Dans l'optique d'apporter sa contribution aux défis de la pérennité, de la viabilité et de l'efficacité des EPN, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a pris plusieurs initiatives. Ainsi, la Note d'Orientation 2023, dont l'application s'est étendue en 2024, fait de la mobilisation optimale des ressources intérieures, un enjeu de performance des services du Trésor Public.

¹ Perspectives de l'économie mondiale FMI, janvier 2025



A cet effet, les agents comptables auprès des EPN ont été invités à mettre l'accent sur l'accroissement du recouvrement des ressources propres et l'utilisation optimale de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney conformément au décret n°2024-272 du 08 mai 2024 portant généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney et fixant ses modalités de gestion.

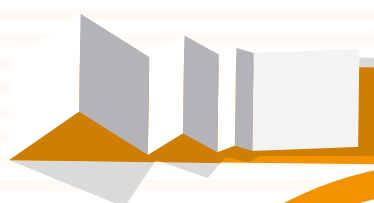
En 2024, cent un (101) EPN ont été fonctionnels. Il se déclinent, par catégorie, comme suit :

- cinquante-sept (57) Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) ;
- onze (11) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;
- dix-sept (17) Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) ;
- seize (16) Etablissements Publics Assimilés.

Le présent rapport, en plus de faire l'analyse de la gestion budgétaire, s'intéresse à l'écosystème des EPN en vue d'apporter une contribution à la résolution des défis du moment.

Ainsi, il se décline en quatre (4) parties, à savoir :

- les faits marquants ;
- l'analyse de l'exécution budgétaire 2024 ;
- les défis de l'opérationnalisation des EPHR et de la digitalisation du mécanisme de recouvrement des recettes propres des EPN ;
- les points d'amélioration et suggestions.



PREMIÈRE PARTIE

FAITS MARQUANTS 2024

Des réformes d'ordres normatif et opérationnel ainsi que plusieurs évènements ont impacté l'environnement des EPN.



Cash Liberté

La carte prépayée internationale dédiée aux fonctionnaires et agents de l'État

Un moyen sûr pour mes frais de mission !

- Achats en ligne
- Achats sur TPE
- Retraits aux GAB



Le meilleur endroit pour épargner

www.labanquedesdepots.gouv.mg



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC





CHAPITRE I

RÉFORMES NORMATIVES ET OPÉRATIONNELLES

Les réformes se sont articulées autour du renforcement du cadre réglementaire de gestion des EPN, l'organisation de plusieurs activités opérationnelles dont des sessions de renforcement de capacités, le démarrage de l'opérationnalisation des EPHR et la participation aux rencontres relatives aux défis environnementaux et climatiques.

I. RÉFORMES NORMATIVES

Les réformes normatives ont été effectuées à travers la généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney et la mise à jour de la réglementation comptable des EPN.

I.1. Généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney

La généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les structures de l'Etat et ses démembrements s'est faite à travers la prise du décret n°2024-272 du 08 mai 2024 portant généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney et fixant ses modalités de gestion.

Ce décret vise à optimiser la collecte des recettes non fiscales et le règlement des dépenses de masse, tout en promouvant la digitalisation des procédures et en réduisant l'utilisation des espèces. Cette plateforme numérique améliore la traçabilité des transactions en facilitant le suivi et le contrôle des mouvements de fonds.

Ainsi, ledit décret fait de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney l'outil digital à utiliser, à titre exclusif, par toutes les administrations publiques et parapubliques.

I.2. Mise à jour de la réglementation comptable des EPN

L'entrée en vigueur de l'instruction comptable n°001/MFB/DGTCP/DCP du 02 janvier 2024 portant procédures comptables applicables à l'ensemble des EPN à compter de la gestion 2024 et l'instruction n°0907/MFB/DGTCP/DCP du 27 février 2024 la complétant ont permis d'adapter les procédures comptables applicables aux EPN à la réforme budgétaire induite par la gestion des EPN au budget-programmes.

Ces deux instructions comptables ont entraîné des innovations telles que : la mise à jour de la nomenclature comptable, la réduction des livres comptables matérialisant la traçabilité effective des opérations de trésorerie dans la comptabilité de l'Etat et la description de l'utilisation de différents modes de recouvrement des recettes et de paiement des dépenses en numéraire, par voie bancaire, par virement à travers le CUT et par TrésorPay -TrésorMoney.

Par ailleurs, les opérations de clôture de la liquidation des EPN ont été réglementées à travers la prise de l'instruction n°282/MFB/DGTCP/DCP du 12 juin 2024 portant traitement des soldes des comptes d'un EPN en fin de liquidation.



II. RÉFORMES OPÉRATIONNELLES

II.1. Poursuite de la mise en œuvre de la réforme budgétaire et comptable

Dans le cadre de la mise en œuvre de la matrice d'actions 2024 du Comité National de coordination et de suivi de la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques (CONAFIP), deux ateliers se sont tenus à Grand-Bassam et à Abidjan.

❖ Validation des cahiers de charges et développement du SIGEPN Nouveau

Du 14 au 16 octobre 2024 à Grand-Bassam, un atelier a permis la validation des projets de cahiers de charges fonctionnel et technique du SIGEPN Nouveau en vue de l'adaptation de cette application à la réforme budgétaire et comptable. Ces cahiers de charges intègrent notamment la Nomenclature Budgétaire de l'État (NBE) désormais appliquée aux EPN et les procédures comptables actualisées.

Cet atelier a été suivi du démarrage effectif du développement du SIGEPN Nouveau.

❖ Validation du référentiel des pièces justificatives des opérations comptables des Établissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Décentralisées (CD)

Du 4 au 6 novembre 2024, a eu lieu, à Abidjan, un atelier de validation du référentiel des pièces justificatives des opérations comptables de l'État, des EPN et des CD.

Cet atelier avait pour objectif d'établir un répertoire des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les Comptables Publics.

II.2. Opérationnalisation effective des Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR)

Cette opérationnalisation a été effective à travers la nomination et l'installation des différents acteurs en charge de la gestion des EPHR, notamment les Agents Comptables et les Contrôleurs Budgétaires. Ces acteurs ont également bénéficié d'un renforcement de capacités en lien avec leurs attributions.

❖ Nomination et installation des Agents Comptables et des Contrôleurs Budgétaires auprès des EPHR

Dans le cadre de la réforme hospitalière, vingt et un (21) Agents Comptables ont été nommés auprès des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) par arrêté n°0686/MFB/DGTCP/DRH du 01 août 2024 portant nomination d'Agents Comptables auprès des Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et installés du 22 août au 10 septembre 2024.

De même, vingt et un (21) Contrôleurs Budgétaires ont été nommés auprès des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) par arrêté n°0878/MFB/DGBF/DCB du 25 septembre 2024 portant nomination des Contrôleurs Budgétaires auprès des Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR).



Photo de famille de l'atelier de validation des cahiers de charges et développement du SIGEPN Nouveau du 14 au 16 octobre 2024 à Grand-Bassam.



Travaux en plénière de l'atelier de validation des cahiers de charges et développement du SIGEPN Nouveau du 14 au 16 octobre 2024 à Grand-Bassam

❖ **Présentation des plateformes : Système d'Information Hospitalier (SIH), SANTE CIV et TrésorPay-TrésorMoney**

Du 12 au 15 novembre 2024, s'est tenu, à Yamoussoukro, un séminaire de présentation des plateformes SIH, SANTE CIV et TrésorPay-TrésorMoney, co-organisé par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle et le Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).



Ces plateformes s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement ivoirien de faire de l'accès des populations aux soins de qualité une priorité, à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures sanitaires et l'innovation technologique dans la prise en charge des patients.

Elles serviront, à terme, à accroître les ressources financières des structures hospitalières tout en garantissant une transparence dans la mobilisation des deniers publics à travers une interconnexion entre les différents outils technologiques.



Séminaire de Présentation des plateformes - Système d'Information Hospitalier (SIH), SANTE CIV et TrésorPay-TrésorMoney du 12 au 15 novembre 2024 à Yamoussoukro.



Photo de famille du Séminaire de Présentation des plateformes - SIH, SANTE CIV et TrésorPay-TrésorMoney du 12 au 15 novembre 2024 à Yamoussoukro.



CHAPITRE II

ÉVÈNEMENTS AYANT IMPACTÉ L'ÉCOSYSTÈME DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Des événements à caractère social, sportif et environnemental ont eu une incidence sur le fonctionnement des EPN.

I. RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX

Le renforcement des services sociaux s'est effectué à travers l'octroi de soutiens financiers aux populations vulnérables ou indigentes. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction des inégalités sociales, la protection des ménages les plus fragiles et du programme des Filets sociaux a permis d'accorder des allocations trimestrielles à 230 000 ménages.

Au titre de la jeunesse, 74 687 jeunes ont été insérés dans différents programmes, dont 4 322 pris en charge dans le cadre du service civique par le biais de l'Office du Service Civique National (OSCN).

Au total, la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv) d'un montant global de 1 179,9 milliards de FCFA a enregistré des progrès importants réalisés dans plusieurs secteurs et a permis ainsi de marquer davantage la présence de l'État dans les zones de fragilité.

II. EFFETS DE L'ORGANISATION DE LA CAN

La Côte d'Ivoire a accueilli, du 13 janvier au 11 février 2024, la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN), 40 ans après celle de 1984.

Cette CAN a représenté, au-delà de l'enjeu sportif, une opportunité pour donner une impulsion nouvelle au développement de l'industrie touristique et culturelle et de plusieurs secteurs de notre économie.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis à la disposition des organisateurs, six (06) stades de niveau international, des terrains d'entraînement pour chacune des 24 équipes qualifiées, des réceptifs hôteliers répondant aux normes et standards internationaux et des moyens de mobilité adaptés.

L'organisation de la CAN a suscité la mobilisation de différents EPN, entre autres :

- **Agence Emploi Jeunes (AEJ)** avec l'amplification du soutien gouvernemental par le financement des activités des jeunes à hauteur de 1 200 000 000 FCFA ;
- **Office National des Sports (ONS)** par l'équipement et l'entretien des infrastructures sportives pour un coût de 2 224 324 090 FCFA et par la prise en charge des dépenses d'hébergement, de restauration et de primes de l'équipe nationale à hauteur de 9 780 815 880 FCFA sous forme d'autorisations spéciales de dépenses ;
- **Office du Service Civique National (OSCN)**, par la mise à disposition de plus de 15 000 jeunes volontaires pendant la CAN et le financement de projets de jeunes en situation de vulnérabilité à hauteur respectivement de 954 503 000 FCFA et 62 720 000 FCFA ;



- Côte d'Ivoire Tourisme (CIT) à travers la coordination des offres de sites hôteliers, gastronomiques, ludiques, touristiques et des tournées dénommées « Tournées CAN 2023 » pour un montant de 328 127 625 FCFA.

III. INCIDENCES DES ÉVÉNEMENTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES EPN

Les défis environnementaux, tels que le changement climatique, la pollution et la perte de la biodiversité, représentent des menaces majeures pour la planète et nécessitent une attention particulière.

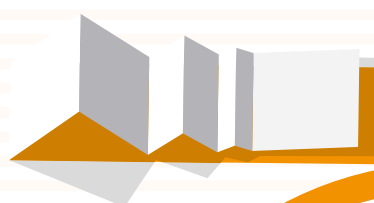
À travers le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, la Côte d'Ivoire a participé à différentes Conférences des Parties (COP) dont les recommandations ont été portées aux EPN sous tutelle, notamment l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL).

En effet, ces structures selon leurs différentes attributions ont mené des activités en vue de la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Ainsi, le CIAPOL a procédé en 2024 à la dépollution des sites impactés par le déversement des déchets toxiques occasionnés par le navire Probo Koala au moyen d'un camion multifonction.

En outre, des sites d'eaux fluviales souillées par des produits issus des activités d'extraction minières et lagunaire contaminés par des déchets organiques ont été dépollués. Le coût de ces opérations se chiffrant à 78 000 000 FCFA, a servi au règlement des prestataires ayant participé à la dépollution.

Quant à l'OIPR, il a organisé le 26 décembre 2024 un atelier de sensibilisation sur la protection de l'environnement et la préservation de la réserve scientifique de Lamto.

Cet atelier a notamment recommandé la transition vers les énergies renouvelables et l'adoption des pratiques durables pour atténuer les impacts de la dégradation de l'environnement en vue de surmonter les défis et protéger l'environnement pour les générations futures.



DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024



CHAPITRE I

ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

I. RECETTES PRÉVISIONNELLES

Les ressources budgétaires se déclinent en deux parties :

- les transferts de l'État (subventions, recettes affectées pour quelques EPN ²) ;
- les autres recettes : recettes propres, intégrations d'excédents budgétaires, recettes accidentelles, transferts d'organismes extérieurs...).

I.1. Situation globale des prévisions budgétaires en recettes

Le tableau ci-dessous présente la situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN.

Tableau 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN (en FCFA)

Nature	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	Total	Proportion
Subventions de l'État	16 452 028 173	238 185 176 314	38 379 551 793	73 829 574 100	366 846 330 380	53,82%
Recettes propres	5 087 351 760	26 384 889 414	18 271 223 087	14 463 767 451	64 207 231 712	9,42%
Recettes affectées	136 595 300 000	1 900 000 000	53 681 536 393	950 000 000	193 126 836 393	28,33%
Autres recettes	9 570 303 683	22 870 649 598	13 344 967 738	11 711 084 253	57 497 005 272	8,43%
TOTAL PRÉVISIONS	167 704 983 616	289 340 715 326	123 677 279 011	100 954 425 804	681 677 403 757	100%
Proportion	24,60%	42,45%	18,14%	14,81%	100%	

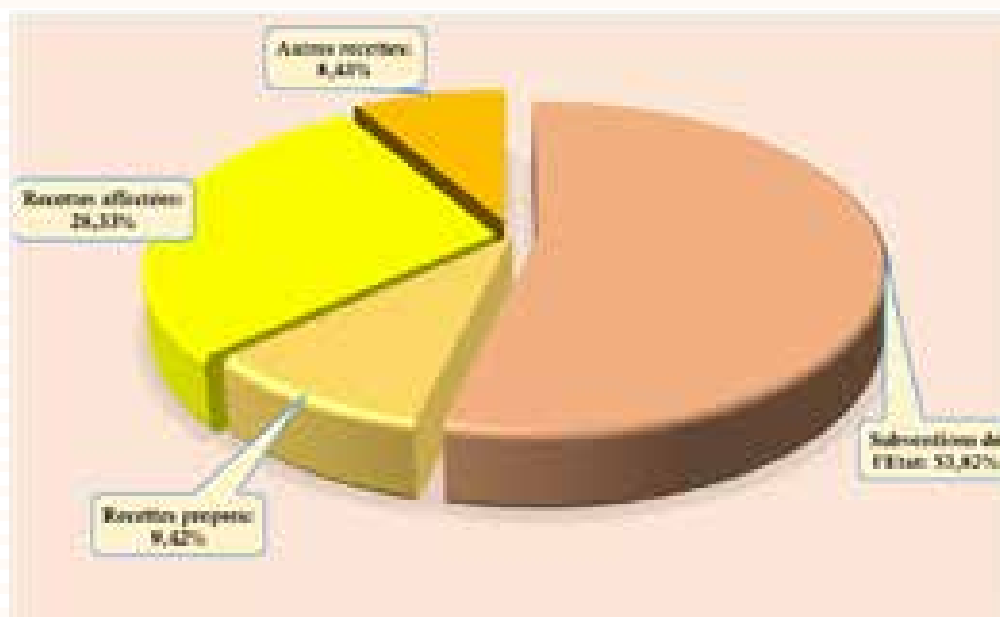
Source : DGTCP

Graphique 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 1 a : Proportion des prévisions des recettes par nature



En 2024, les recettes ont été prévues à hauteur de 681 677 403 757 FCFA. Par catégorie d'EPN, ces recettes se répartissent comme suit :

- EPA, 289 340 715 326 FCFA, soit 42,45% ;
- EPIC, 167 704 983 616 FCFA, soit 24,60% ;
- EPN Assimilés, 123 677 279 011 FCFA, soit 18,14% ;
- EPHN, 100 954 425 804 FCFA, soit 14,81%.

Ainsi, près de la moitié des ressources globales est affectée aux EPA. Les subventions de l'État sont de 53,82 % en 2024, contre 56,73% en 2023, soit une régression de 2,91%.



I.2. Situation des prévisions budgétaires en recettes par catégorie d'EPN

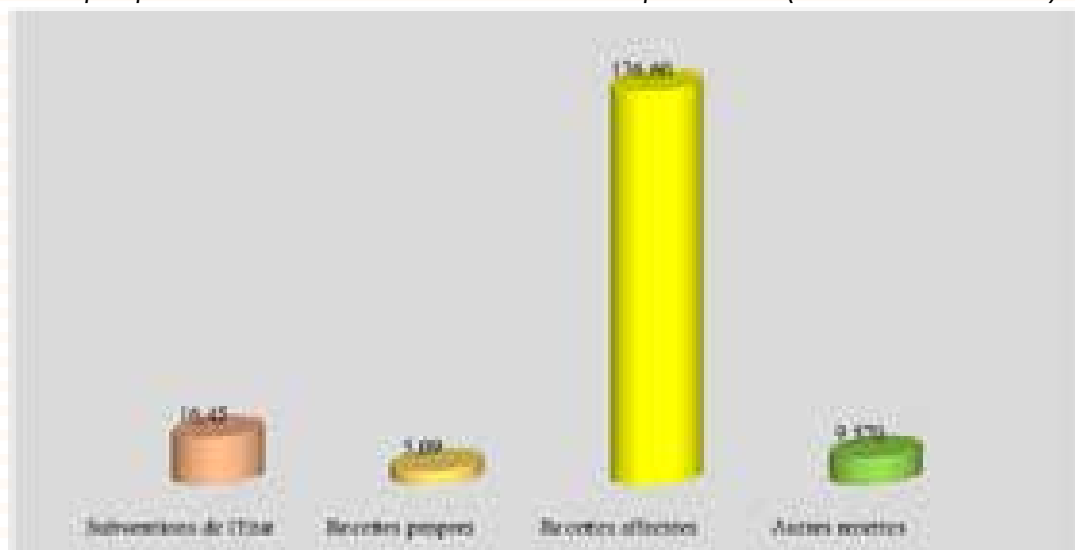
I.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 1.1 : Situation prévisionnelle des recettes des EPIC (en FCFA)

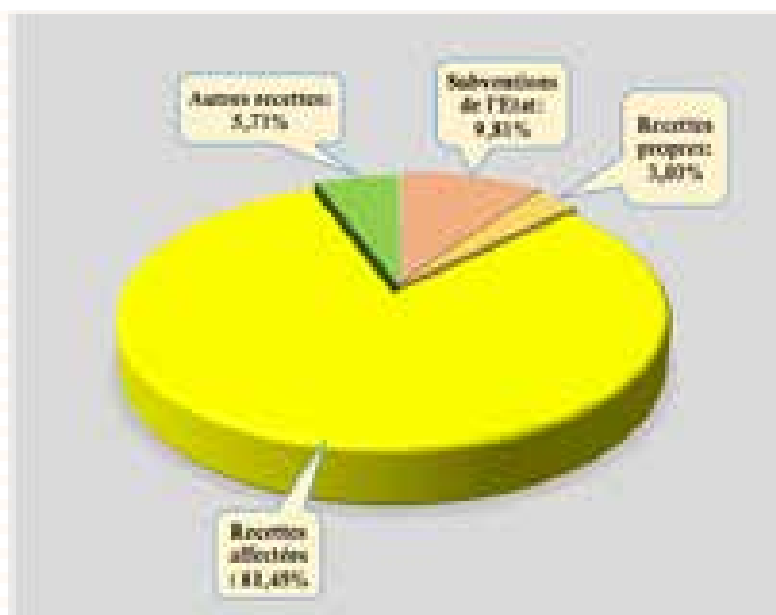
Nature	Montant	Proportion
Subventions de l'Etat	16 452 028 173	9,81%
Recettes propres	5 087 351 760	3,03%
Recettes affectées	136 595 300 000	81,45%
Autres recettes	9 570 303 683	5,71%
TOTAL PRÉVISIONS	167 704 983 616	100%

Source : DGTCP

Graphique 1.1.a : Prévision des recettes des EPIC par nature (en milliards de FCFA)



Graphique 1.1.b : Proportion des prévisions de recettes des EPIC





Estimées à 5 087 351 760 FCFA, les recettes propres ne représentent que 3,03% des recettes globales d'un montant total de 167 704 983 616 FCFA. Ce taux marginal est en-deçà du taux réglementaire de 60% prévu à l'article 56 de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics. Ce montant traduit une régression par rapport à 2023, avec un montant de 7 718 977 640 FCFA, soit 6,94%.

Cette prévision infime pourrait s'apparenter à un manque d'ambition, au regard de leur raison d'être.

Les subventions de l'État sont projetées à 16 452 028 173 FCFA tandis que les recettes affectées sont évaluées à 136 595 300 000 FCFA, soit respectivement 9,81% et 81,45% des recettes globales.

Les autres recettes s'établissent à 9 570 303 683 FCFA et représentent 5,71 % des recettes totales. Ces recettes sont constituées majoritairement des intégrations d'excédents budgétaires des années antérieures.

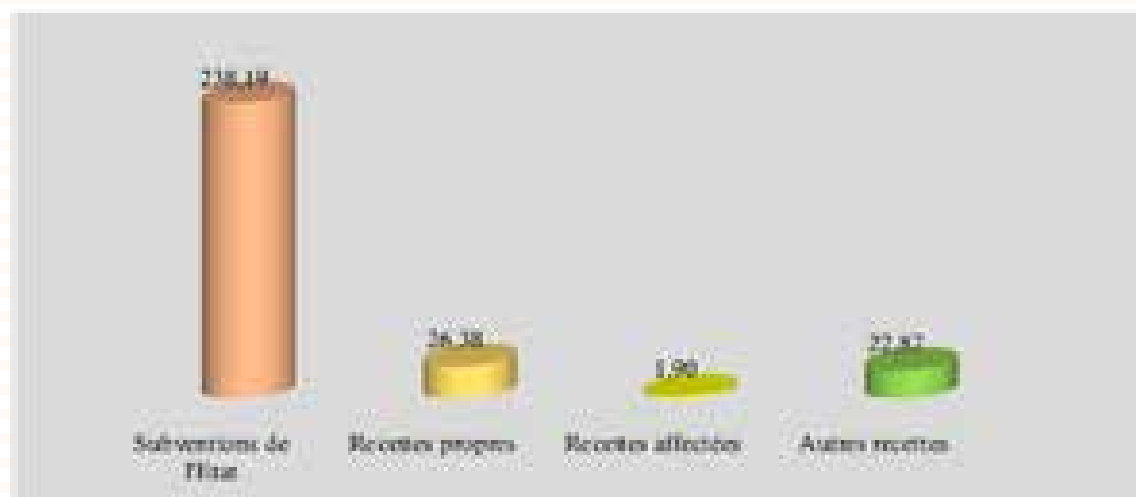
I.2.2. Au titre des EPA

Tableau 1.2 : Situation prévisionnelle des recettes des EPA (en FCFA)

EPA		Proportion (%)
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'Etat	238 185 176 314	82,32%
Recettes propres	26 384 889 414	9,12%
Recettes affectées	1 900 000 000	0,66%
Autres recettes	22 870 649 598	7,90%
TOTAL PRÉVISIONS	289 340 715 326	100%

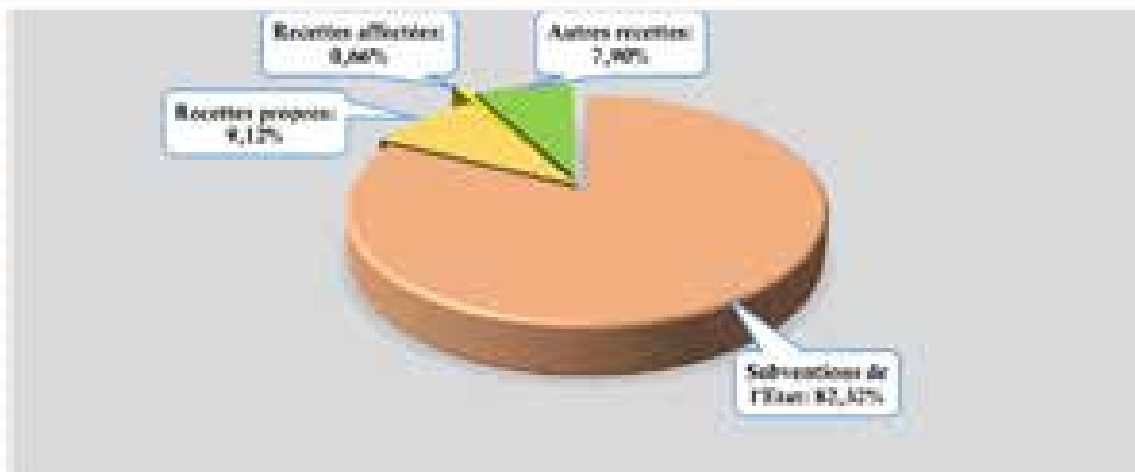
Source : DGTCP

Graphique 1.2.a : Prévision des recettes des EPA par nature (en milliards de FCFA)





Graphique 1.2.b : Proportion des prévisions de recettes des EPA



Source : DGTCP

Les prévisions de recettes propres sont de 26 384 889 414 FCFA et représentent 9,12% contre 6,82% en 2023.

En ce qui concerne les subventions de l'État, elles s'élèvent à 238 185 176 314 FCFA, soit un taux de 82,32%. Elles sont en hausse de 9,46% par rapport à 2023.

D'un montant de 1 900 000 000 FCFA, les recettes affectées représentent un taux de 0,66% contre 1,18% en 2023.

Quant aux autres recettes, constituées principalement d'intégrations d'excédents budgétaires, elles s'évaluent à 22 870 649 598 FCFA, soit 7,9% des recettes prévisionnelles.

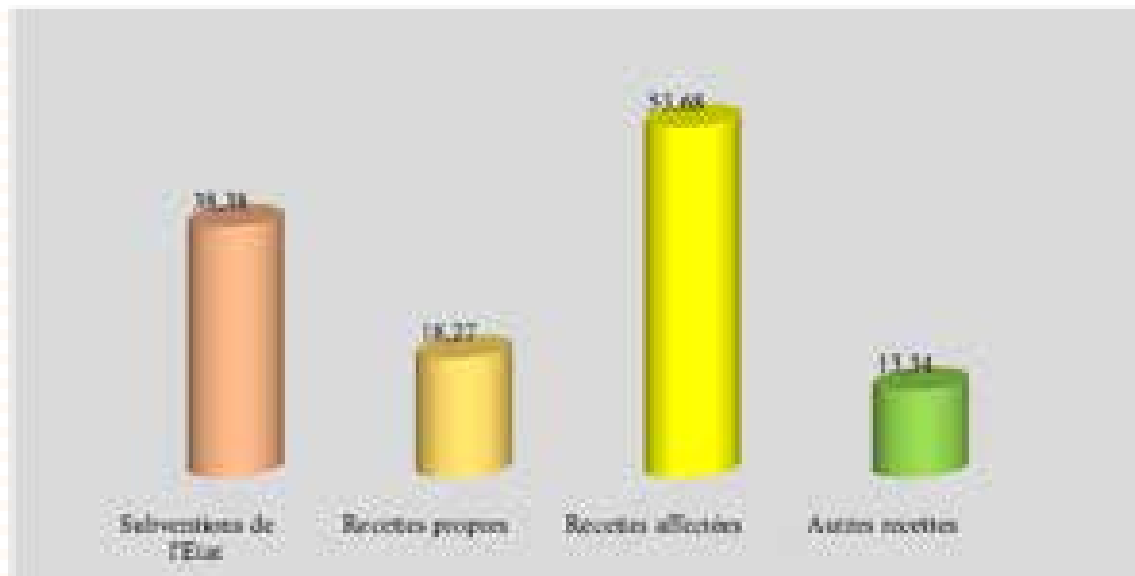
I.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 1.3 : Situation prévisionnelle des recettes des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN ASSIMILÉS		Proportion
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'Etat	38 379 551 793	31,03%
Recettes propres	18 271 223 087	14,77%
Recettes affectées	53 681 536 393	43,40%
Autres recettes	13 344 967 738	10,79%
TOTAL PRÉVISIONS	123 677 279 011	100%

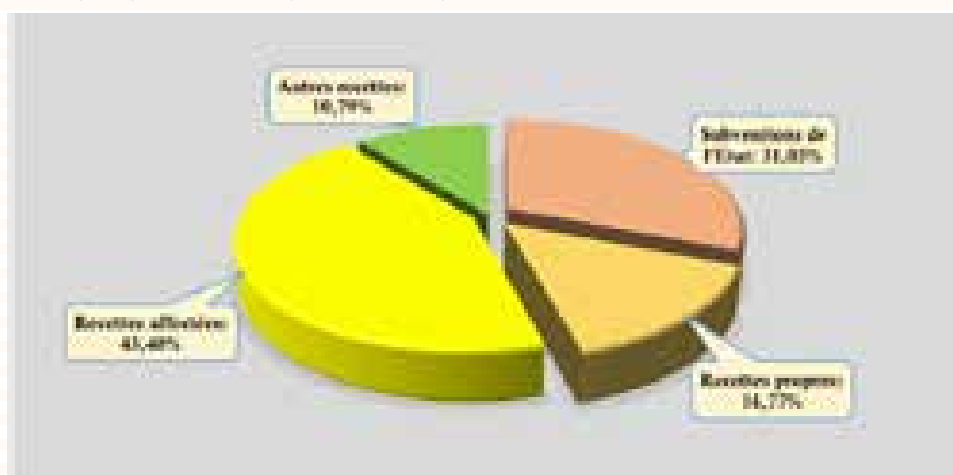
Source : DGTCP

Graphique 1.3.a : Préviction des recettes des EPN Assimilés (en milliards de FOFA)



Source : DGTCP

Graphique 1.3.b : Proportion des prévisions de recettes des EPN Assimilés



Source : DGTCP

La part des recettes propres prévues s'élève à 18 271 223 087 FCFA, soit un taux de 14,77%. Ce montant constitue presque le double de la prévision de 2023 évaluée à 9 851 993 395 FCFA. Cette prévision ambitieuse s'explique principalement par les effets attendus de :

- la généralisation de l'utilisation, par les administrations publiques et parapubliques, de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- la création et l'opérationnalisation des services recouvrement dans les Agences Comptables ;
- la mise à disposition de ressources additionnelles au profit de certains EPN (ONS, AEJ, OSCN) à l'occasion de l'organisation de la CAN.

Les subventions octroyées par l'État sont de 38 379 551 793 FCFA, soit une proportion de 31,03%.



Les recettes affectées, quant à elles, sont de 53 681 536 393 FCFA et correspondent à un taux de 43,40%.

Évaluées à 13 344 967 738 FCFA, les autres recettes représentent 10,68% des recettes totales.

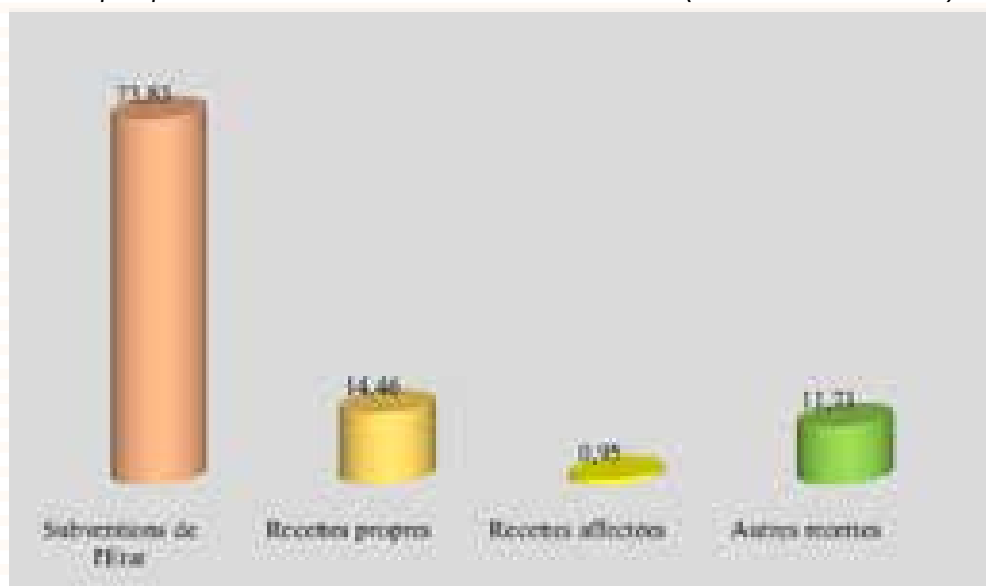
1.2.4. Au titre des EPHN

Tableau 1.4 : Situation prévisionnelle des recettes des EPHN (en FCFA)

EPHN		Proportions
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'Etat	73 829 574 100	73,13%
Recettes propres	14 463 767 451	14,33%
Recettes affectées	950 000 000	0,94%
Autres recettes	11 711 084 253	11,60%
TOTAL PRÉVISIONS	100 954 425 804	100%

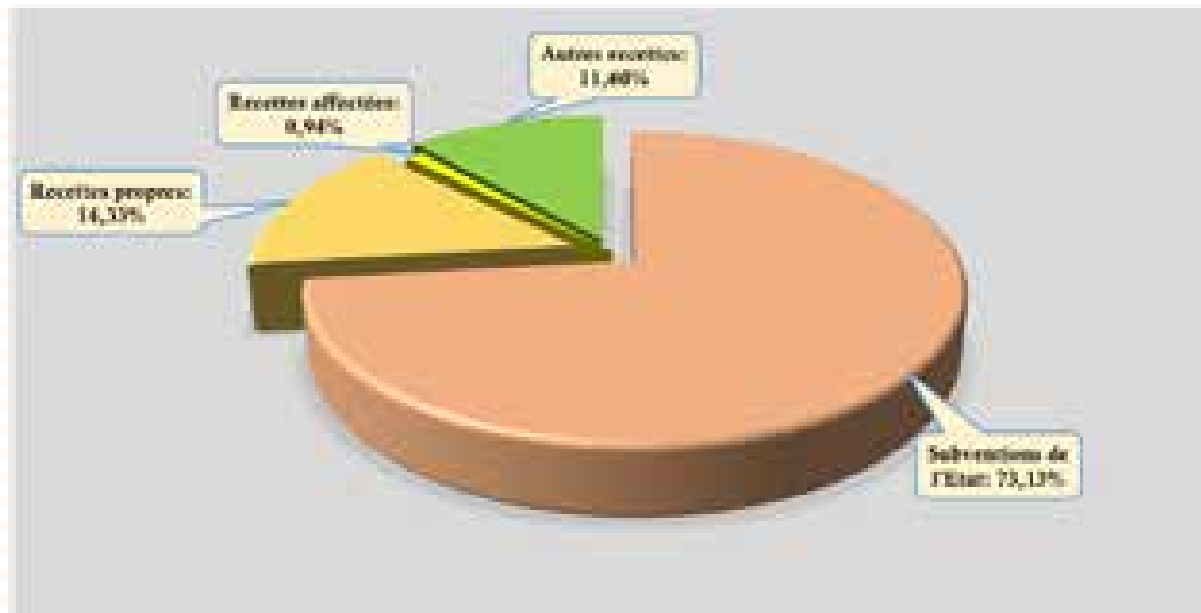
Source : DGTCP

Graphique 1.4.a : Prévion des recettes des EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 1.4.b : Proportion des prévisions de recettes des EPHN



Source : DGTCP

Les recettes propres s'élèvent à 14 463 767 451 FCFA et représentent 14,33% des recettes totales, contre 12 132 098 662 FCFA en 2023, soit un taux de progression de 19,22%.

Les subventions de l'État sont évaluées à 73 829 574 100 FCFA, soit 73,13%. Elles sont en légère hausse par rapport à 2023 avec un montant de 72 623 544 877 FCFA.

Les recettes affectées s'établissent à 950 000 000 FCFA et représentent un taux de 0,94% des recettes totales. Elles sont en baisse par rapport à la prévision de l'année précédente évaluée à 1 609 544 000 FCFA.

S'agissant des autres recettes, elles se chiffrent à un montant de 11 711 084 253 FCFA et représentent un taux de 11,60%. Elles sont en hausse par rapport à l'année précédente, avec un montant de 4 279 634 854 FCFA, soit un taux de 4,72%.



I.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en recettes sur les trois dernières années

Le tableau ci-dessous présente les recettes prévisionnelles de 2022 à 2024 par nature et par catégorie d'EPN.

Tableau 1.5: Prévisions des recettes de 2022 à 2024 par nature et par catégorie d'EPN (en FCFA)

		2022		2023		2024		
EPN	Nature	Montant	Proportion	Montant	Proportion	Montant	Proportion	Variation (%)
EPIC	Subventions de l'État	70 361 280 630	15,54%	17 301 284 953	4,93%	16 452 028 173	4,49%	
EPA		358 707 316 327	79,25%	229 648 892 852	65,44%	238 085 176 314	64,92%	
EPN Assimilés		23 567 199 877	5,21%	31 367 907 448	8,94%	38 379 551 793	10,46%	
EPHN				72 623 544 877	20,69%	73 829 574 100	20,13%	
TOTAL SUBVENTIONS DE L' ETAT		452 635 796 834	57,38%	350 941 630 130	56,73%	366 746 330 380	53,80%	-18,98%
EPIC	Recettes propres	20 118 185 369	29,09%	7 718 977 640	15,07%	5 087 351 760	7,92%	
EPA		33 094 940 457	47,85%	21 506 492 960	42,00%	26 384 889 414	41,09%	
EPN Assimilés		15 944 474 369	23,06%	9 851 993 395	19,24%	18 271 223 087	28,46%	
EPHN				12 132 098 662	23,69%	14 463 767 451	22,53%	
TOTAL RECETTES PROPRES		69 157 600 195	8,77%	51 209 562 657	8,28%	64 207 231 712	9,42%	-7,16%
EPIC	Recettes affectées	3 600 000 000	3,03%	29 469 542	0,23%	136 595 300 000	70,73%	
EPA		68 720 440 000	57,74%	3 733 494 236	29,00%	1 900 000 000	0,98%	
EPN Assimilés		46 686 695 000	39,23%	7 500 000 000	58,26%	53 681 536 393	27,80%	
EPHN				1 609 544 000	12,50%	950 000 000	0,49%	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		119 007 135 000	15,09%	12 872 507 778	2,08%	193 126 836 393	28,33%	62,28%
EPIC	Autres recettes	81 892 582 389	55,34%	86 153 418 629	42,32%	9 570 303 683	16,62%	
EPA		61 729 668 188	41,71%	60 285 234 574	29,62%	22 970 649 598	39,88%	
EPN Assimilés		4 360 859 437	2,95%	52 841 002 903	25,96%	13 344 967 738	23,17%	
EPHN				4 279 634 854	2,10%	11 711 084 253	20,33%	
TOTAL AUTRES RECETTES		147 983 110 014	18,76%	203 559 290 960	32,91%	57 597 005 272	8,45%	-61,08%
TOTAL GÉNÉRAL		788 783 642 043	100,00%	618 582 991 525	100,00%	681 677 403 757	100,00%	-13,58%

Source : DGTCP

L'analyse de la période sous revue fait ressortir une tendance baissière des différents types de recettes des EPN, à l'exception des recettes affectées.

Les prévisions de subventions de l'État montrent une tendance baissière sur la période concernée. En effet, elles ont connu une régression passant de 452 635 796 834 FCFA à 350 941 630 130 FCFA de 2022 à 2023. Puis, elles enregistrent une légère hausse avec un montant de 366 746 330 380 FCFA en 2024.

Les recettes propres, quant à elles, sont en repli de 7,16% entre 2022 et 2024. Il en est de même pour les autres recettes avec un taux négatif de 61,80%.

A contrario, les recettes affectées ont connu une nette amélioration de 62,28% dans la période concernée.



II. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles se déclinent en :

- dépenses ordinaires ou d'exploitation (personnel, acquisition de biens et services et transferts) ;
- dépenses en capital ou investissement.

II.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses

Les prévisions de dépenses sont de 681 677 403 757 FCFA et, par catégorie d'EPN, elles se répartissent comme suit :

- EPIC, 167 704 983 616 FCFA, soit 24,60% ;
- EPA, 289 340 715 326, soit 42,45% ;
- EPN Assimilés, 123 677 279 011 FCFA, soit 18,14% ;
- EPHN, 100 954 425 804 FCFA, soit 14,81%.

II.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN

II.2.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses

Tableau 2. : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN par nature et par catégorie (en FCFA)

NATURE	EPIC	EPA	EPN Assimilés	EPHN	TOTAL	Proportion par nature
Personnel	9 274 883 665	126 733 368 847	23 335 686 189	45 624 158 161	204 968 096 862	30,07%
Fonctionnement hors personnel	155 562 245 331	134 065 247 350	90 878 348 296	48 090 648 031	428 596 489 008	62,87%
Total fonctionnement	164 837 128 996	260 798 616 197	114 214 034 485	93 714 806 192	633 564 585 870	92,94%
Investissement	2 867 854 620	28 542 099 129	9 463 244 526	7 239 619 612	48 112 817 887	7,06%
TOTAL GÉNÉRAL	167 704 983 616	289 340 715 326	123 677 279 011	100 954 425 804	681 677 403 757	100%
Proportion par catégorie %	24,60%	42,45%	18,14%	14,81%	100%	

Source : DGTCP

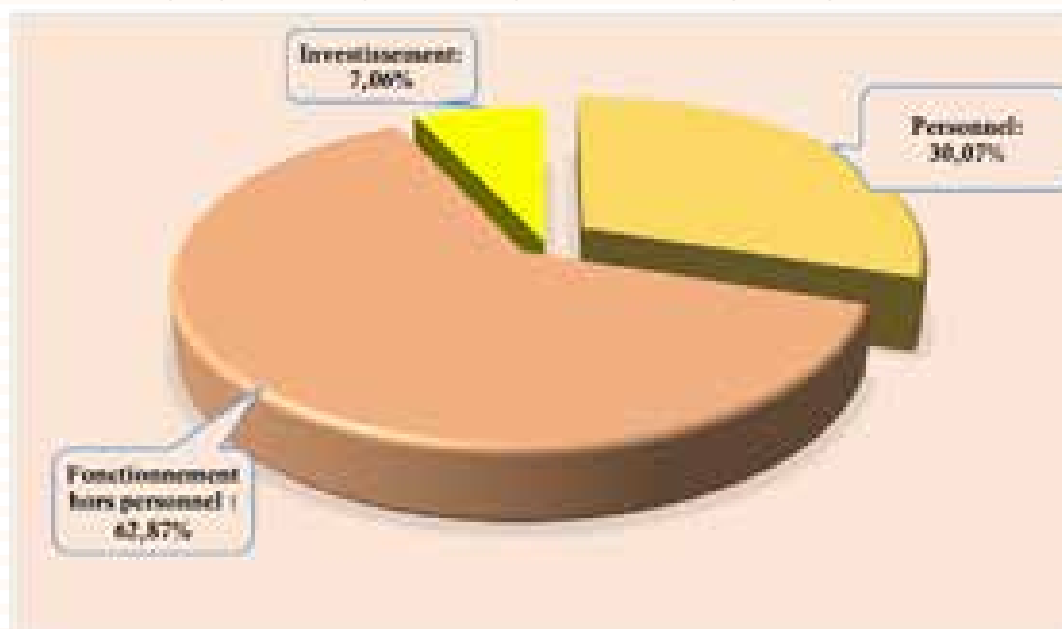
Graphique 2 a : Situation prévisionnelle des dépenses par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP



Graphique 2 b : Proportion des prévisions des dépenses par nature



Source : DGTCP

II.2.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN

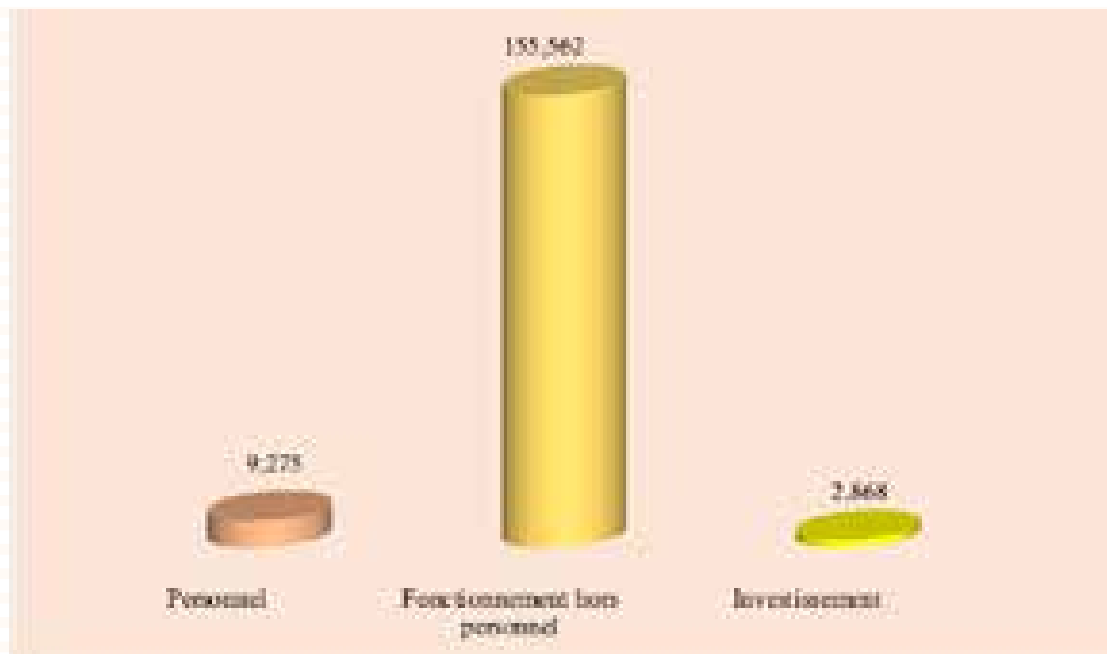
II.2.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 2.1 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC (en FCFA)

EPIC		Proportion
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	9 274 883 665	5,53%
Fonctionnement hors personnel (B)	155 562 245 331	92,76%
Total Fonctionnement (A+B)	164 837 128 996	98,29%
Investissement	2 867 854 620	1,71%
TOTAL GÉNÉRAL	167 704 983 616	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.1 a : Prévisions des dépenses des EPIC par nature (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 2.1 b : Proportion des prévisions des EPIC par nature



Source : DGTCP

Les projections des dépenses d'exploitation des EPIC s'élèvent à 164 837 128 996 FCFA et représentent un taux de 98,29% de la dotation totale. Elles sont en hausse par rapport à 2023 dont le montant était de 101 571 279 234 FCFA, soit 91,34%.

Quant aux dépenses d'investissement, elles se situent à 2 867 854 620, soit 1,71% ; ce qui constitue un net recul par rapport au montant de 9 631 871 530 FCFA de l'année précédente.



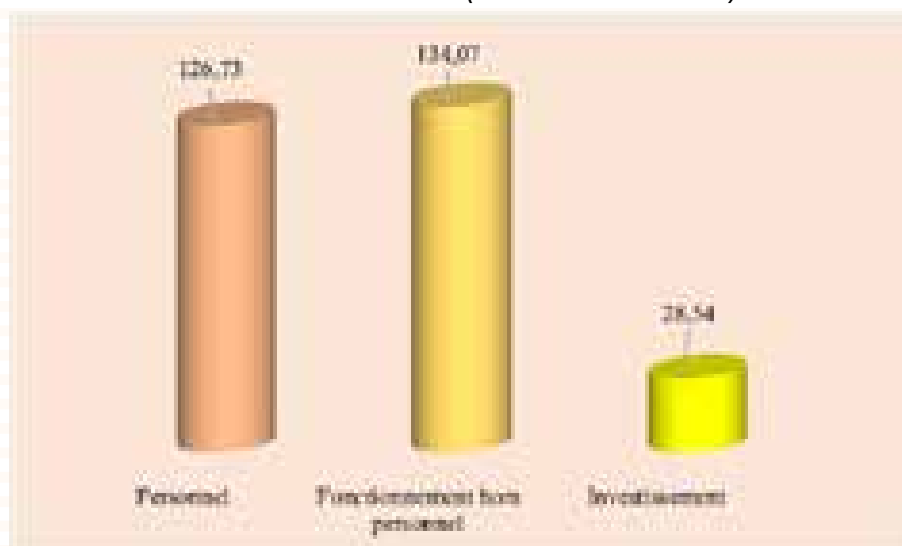
II.2.2.2. Au titre des EPA

Tableau 2.2 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPA (en FCFA)

EPA		Proportion
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	126 733 368 847	43,80%
Fonctionnement hors personnel (B)	134 065 247 350	46,33%
Total Fonctionnement (A+B)	260 798 616 197	90,14%
Investissement	28 542 099 129	9,86%
TOTAL GÉNÉRAL	289 340 715 326	100%

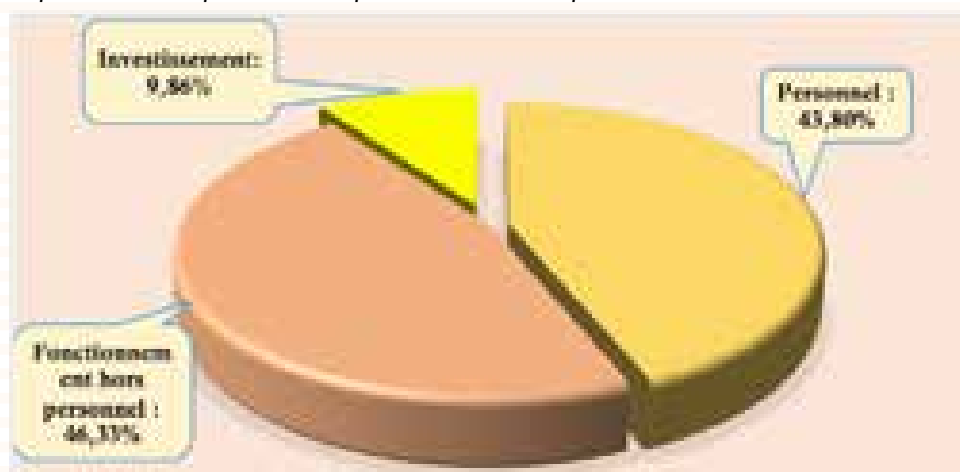
Source : DGTCP

Graphique 2.2 a : situation prévisionnelle des dépenses des EPA au 31 décembre 2024 (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 2.2 b : Proportion des prévisions des dépenses des EPA au 31 décembre 2024



Source : DGTCP



Les dépenses d'exploitation ou de fonctionnement des EPA sont de 260 798 616 197 FCFA, soit un taux de 90,14%. Ces dépenses connaissent une croissance de 10,60% représentant une hausse de 27 648 028 649 FCFA par rapport à 2023 où elles étaient évaluées à 233 150 587 548 FCFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles se situent à 28 542 099 129 FCFA, soit 9,86%.

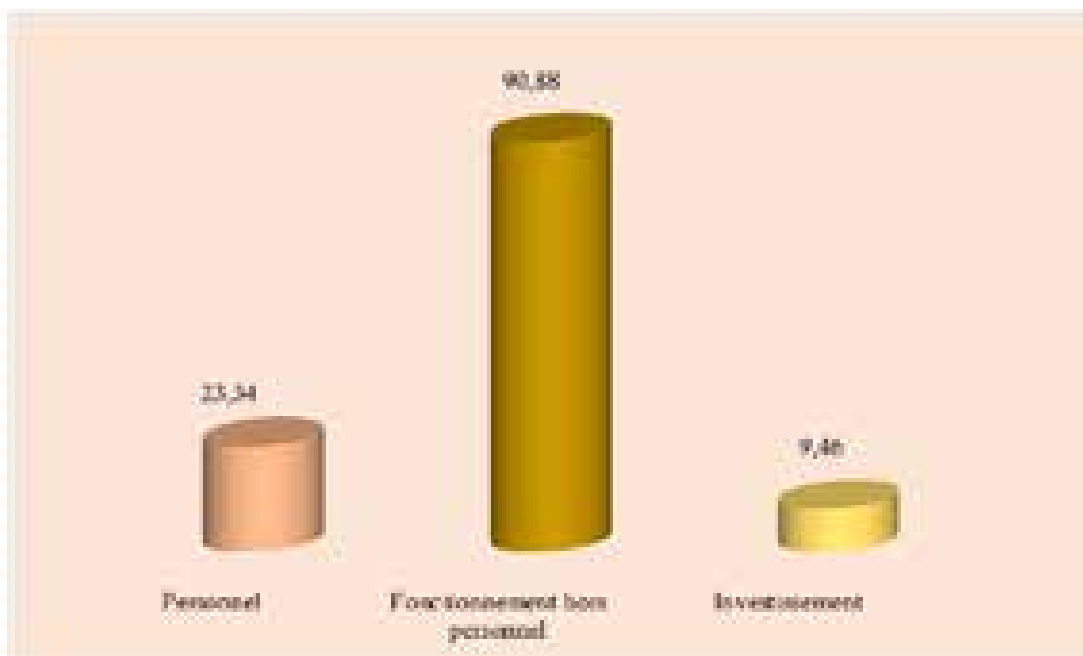
II.2.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 2.3 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN ASSIMILÉS		Proportion
NATURE	MONTANT	
<i>Personnel (A)</i>	23 335 686 189	18,87%
<i>Fonctionnement hors personnel (B)</i>	90 878 348 296	73,48%
Total Fonctionnement (A+B)	114 214 034 485	92,35%
Investissements	9 463 244 526	7,65%
TOTAL GÉNÉRAL	123 677 279 011	100%

Source : DGTCP

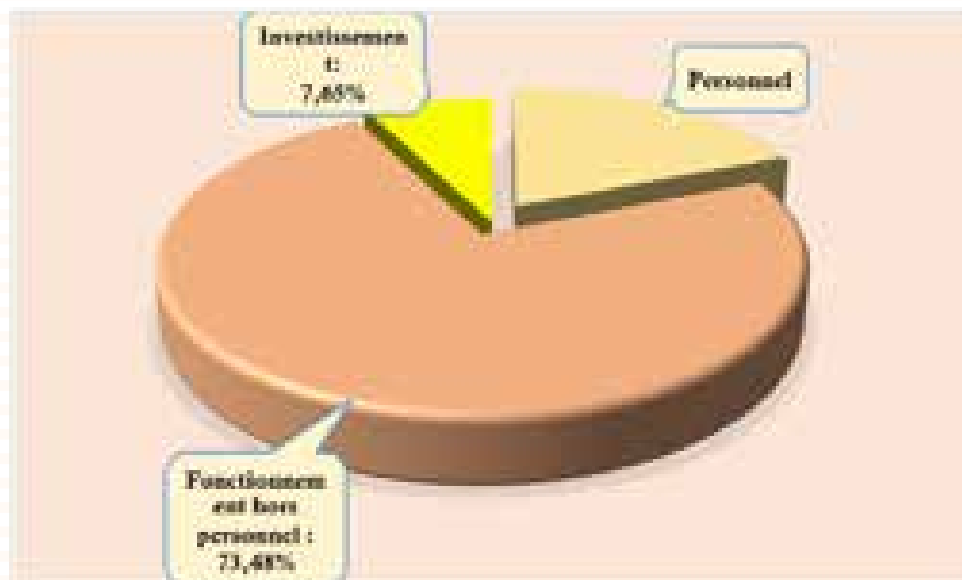
Graphique 2.3 a : situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés



Source : DGTCP



Graphique 2.3 b : Proportion des prévisions des dépenses des EPN Assimilés au 31 décembre 2024



Source : DGTCP

Les dépenses ordinaires ou d'exploitation affichent un montant de 114 214 034 485 FCFA, soit un taux de 92,35% du total des dépenses projetées. Elles sont en augmentation de 23,84% pour un montant de 27 236 625 333 FCFA, comparativement au montant de 86 977 409 152 FCFA de l'année précédente.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'évaluent à 9 463 244 526 FCFA, soit 7,65%. Ces dépenses connaissent une tendance baissière de 54,10%, correspondant à un recul de 5 120 250 068 FCFA, par rapport au montant de 14 583 494 594 FCFA constaté en 2023.

II.2.2.4. Au titre des EPHN

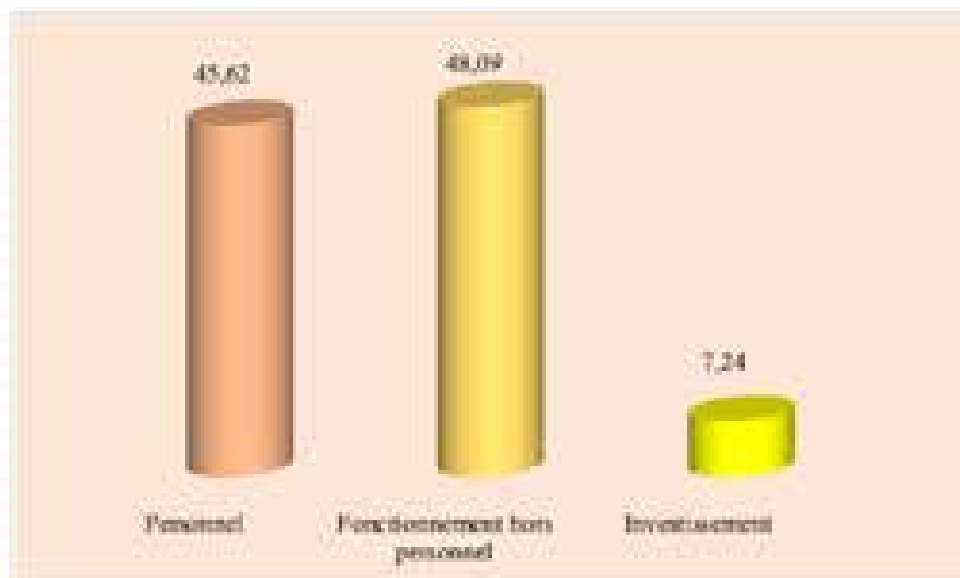
Tableau 2.4 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPHN (en FCFA)

EPHN		Proportion
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	45 624 158 161	45,19%
Fonctionnement hors personnel (B)	48 090 648 031	47,64%
Total Fonctionnement (A+B)	93 714 806 192	92,83%
Investissements	7 239 619 612	7,17%
TOTAL GÉNÉRAL	100 954 425 804	100%

Source : DGTCP



Graphique 2.4 a: situation prévisionnelle des dépenses des EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 2.4 b : Proportion des prévisions des dépenses des EPHN au 31 décembre 2024



Source : DGTCP

Les prévisions de 2024 font ressortir un niveau de dépenses d'exploitation d'un montant de 93 714 806 192 FCFA, soit un taux de 92,83%. Elles sont en augmentation de 6 737 397 040 FCFA, soit un taux de progression de 7,19% par rapport à 2023 où ces prévisions se situaient à 86 977 409 152 FCFA.



II.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en dépenses sur les trois (03) dernières années

Tableau 2.6 Prévisions des dépenses de 2022 à 2024 par nature et par catégorie d'EPN (en FCFA)

EPN	Nature	2022		2023		2024		Variation (%)
		Montant	Proportion	Montant	Proportion	Montant	Proportion	
EPIC	Personnel	37 536 633 415	21,33%	9 118 821 363	8,20%	9 274 883 665	5,53%	
	Fonctionnement hors personnel	125 116 883 758	71,10%	92 452 457 871	83,14%	155 562 245 331	92,76%	
	Total fonctionnement	162 653 517 173	92,43%	101 571 279 234	91,34%	164 837 128 996	98,29%	
	Investissement	13 318 531 215	7,57%	9 631 871 530	8,66%	2 867 854 620	1,71%	
TOTAL EPIC		175 972 048 388	22,31%	111 203 150 764	17,98%	167 704 983 616	24,60%	-4,70%
EPA	Personnel	139 496 650 834	26,71%	106 755 167 905	33,87%	126 733 368 847	43,80%	
	Fonctionnement hors personnel	190 186 349 086	36,42%	126 395 419 643	40,10%	134 065 247 350	46,33%	
	Total fonctionnement	329 682 999 920	63,13%	233 150 587 548	73,98%	260 798 616 197	90,14%	
	Investissement	192 569 365 052	36,87%	82 023 527 074	26,02%	28 542 099 129	9,86%	
TOTAL EPA		522 252 364 972	66,21%	315 174 114 622	50,95%	289 340 715 326	42,45%	-44,60%
EPN Assimilés	Personnel	20 742 257 428	22,90%	23 384 797 389	23,03%	23 335 686 189	18,87%	
	Fonctionnement hors personnel	57 573 829 439	63,58%	63 592 611 763	62,62%	90 878 348 296	73,48%	
	Total fonctionnement	78 316 086 867	86,48%	86 977 409 152	85,64%	114 214 034 485	92,35%	
	Investissement	12 243 141 816	13,52%	14 583 494 594	14,36%	9 463 244 526	7,65%	
TOTAL EPN Assimilés		90 559 228 683	11,48%	101 560 903 746	16,42%	123 677 279 011	18,14%	36,57%
EPHN	Personnel			44 530 242 779	49,13%	45 624 158 161	45,19%	
	Fonctionnement hors personnel			40 108 520 789	44,25%	48 090 648 031	47,64%	
	Total fonctionnement			84 638 763 568	93,37%	93 714 806 192	92,83%	
	Investissement			6 006 058 825	6,63%	7 239 619 612	7,17%	
TOTAL EPHN				90 644 822 393	14,65%	100 954 425 804	14,81%	11,37%
TOTAL GÉNÉRAL		788 783 642 043	100,00%	618 582 991 525	100,00%	681 677 403 757	100,00%	-13,58%

Source : DGTCP

L'analyse des prévisions des dépenses fait ressortir une prépondérance des EPA, située à 42,45%, soit près de la moitié du volume total des prévisions. Ils sont suivis successivement par les EPIC (24,60%), les EPN Assimilés (18,14%) et les EPHN (14,81%).

Cette situation pourrait s'expliquer par le grand nombre d'EPA (57 sur un total de 101 EPN).



CHAPITRE II

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

L'exécution du budget des EPN laisse entrevoir, d'une part, un niveau de recouvrement à améliorer au regard du potentiel et, d'autre part, un niveau d'exécution des dépenses relativement satisfaisant.

I. UN NIVEAU DE RECOUVREMENT À AMÉLIORER

I.1. État du recouvrement par nature de recettes

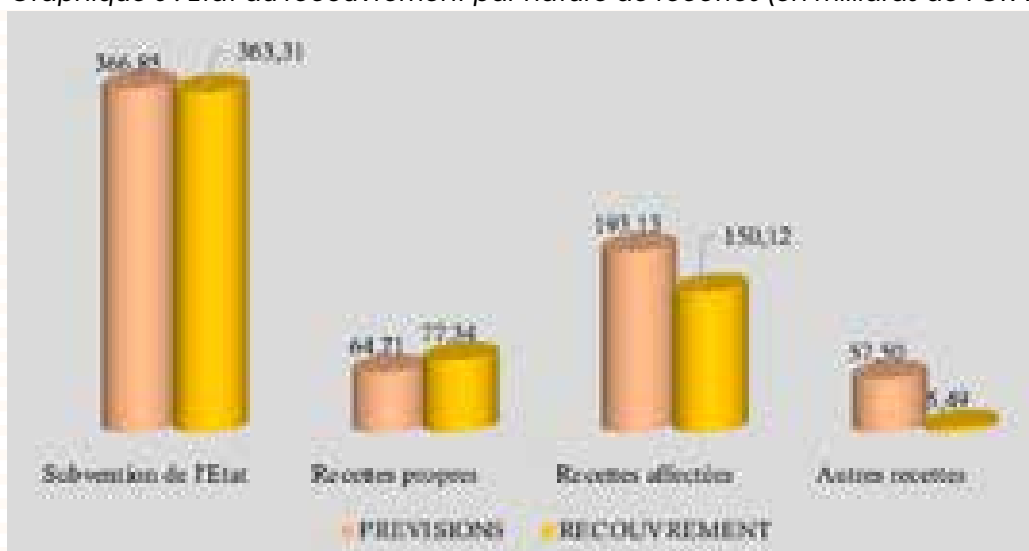
Le tableau ci-après décrit l'état du recouvrement par nature de recettes (en FCFA).

Tableau 3 : État du recouvrement par nature de recettes (en FCFA)

NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS	EMISSION	RECOUVREMENT	TAUX DE REALISATION
Subvention de l'Etat	366 846 330 380	349 987 287 394	363 312 838 719	99,04%
Recettes propres	64 207 231 712	66 577 670 407	77 339 369 709	120,45%
Recettes affectées	193 126 836 393	164 145 745 562	150 122 199 728	77,73%
Autres recettes	57 497 005 272	63 434 069 066	5 490 278 014	9,55%
TOTAL	681 677 403 757	644 144 772 429	596 264 686 170	87,47%

Source : DGTCP

Graphique 3 : État du recouvrement par nature de recettes (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Sur une prévision de 681 677 403 757 FCFA, les recettes réalisées sont de 596 264 686 170 FCFA, soit un taux de recouvrement de 87,47%. Ce taux est légèrement inférieur à celui de l'année dernière avec un écart de 13 832 991 785 FCFA, correspondant à une dépréciation de 2,32%.



Ce taux est porté essentiellement par le recouvrement des subventions d'exploitation et les recettes affectées.

En ce qui concerne les autres recettes, elles sont constituées des intégrations budgétaires, qui ont fait intégralement l'objet d'émissions.

I.2. Proportion des natures de recettes recouvrées par catégorie d'EPN

La proportion des natures de recettes recouvrées par catégorie d'EPN permet d'exposer successivement la situation des EPIC, des EPA, des EPN Assimilés et des EPHN.

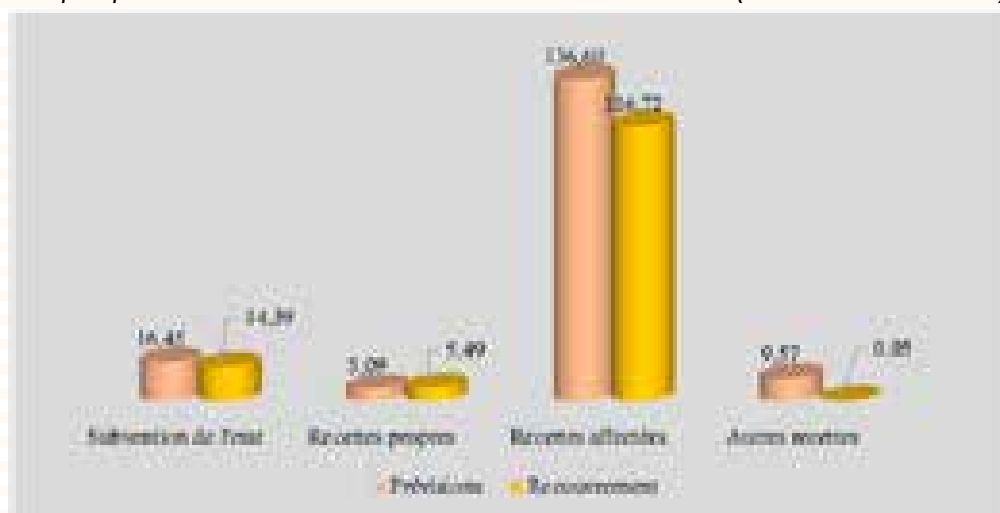
I.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 3.1 : Proportion de chaque nature de recette dans la réalisation globale des recettes des EPIC (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions (A)	Émission (B)	Recouvrement (C)	Taux de réalisation	Proportion (C/Total Σ C)*100
EPIC	Subvention de l'Etat	16 452 028 173	15 938 570 280	14 385 403 219	87,44%	10,53
	Recettes propres	5 087 351 760	3 388 370 747	5 489 883 982	107,91%	4,02
	Recettes affectées	136 595 300 000	121 412 595 549	116 718 952 950	85,45%	85,42
	Autres recettes	9 570 303 683	6 323 696 576	49 338 887	0,52%	0,03
TOTAL EPIC		167 704 983 616	147 063 233 152	136 643 579 038	81,47	100

Source : DGTCP

Graphique 3.1 : Recouvrement des recettes dans les EPIC (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Le montant des recettes recouvrées par nature rapporté au montant total de recouvrement donne les proportions suivantes :

- Subventions de l'État : 10,53% ;
- Recettes propres : 4,02% ;
- Recettes affectées : 85,42% ;
- Autres recettes : 0,03%.



Il ressort de cet examen que le financement des EPIC est essentiellement basé sur les ressources affectées. Il faut noter, en outre, que la proportion marginale du niveau de réalisation des recettes propres, à savoir 4,02%, est largement inférieur au taux réglementaire de 60%.

Cette proportion marginale pourrait s'expliquer, d'une part, par une absence de stratégie de mobilisation optimale des recettes propres et, d'autre part, par la consistance des concours financiers de l'Etat à travers les subventions et les recettes affectées (plus de 95% des recettes totales).

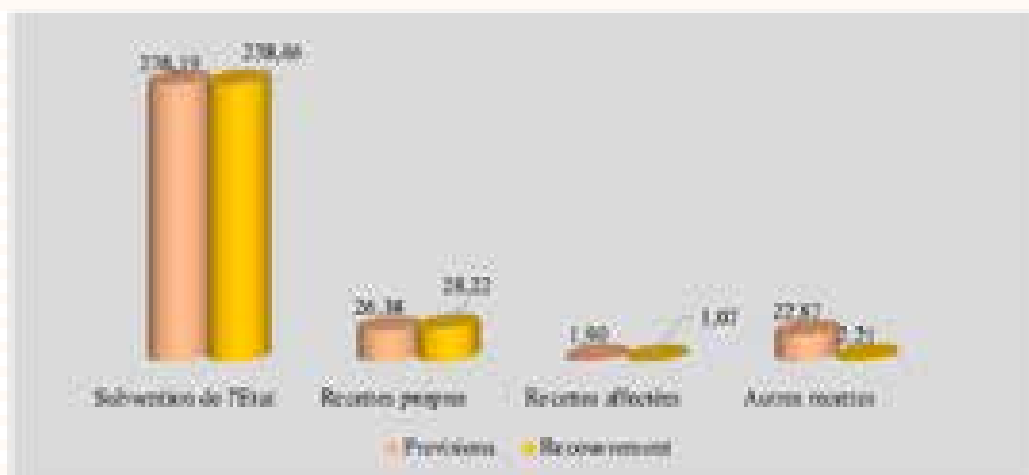
I.2.2. Au titre des EPA

Tableau 3.2 : Proportion de chaque nature de recette dans la réalisation globale des recettes des EPA (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Emission	Recouvrement	Taux de réalisation	Proportion (C/ Total Σ A)*100
EPA	Subvention de l'Etat	238 185 176 314	223 553 187 389	238 459 401 802	100,12%	88,33
	Recettes propres	26 384 889 414	28 146 613 805	28 217 987 038	106,95%	10,45
	Recettes affectées	1 900 000 000	1 074 210 678	1 074 210 678	56,54%	0,40
	Autres recettes	22 870 649 598	29 335 299 574	2 208 644 533	9,66%	0,82
TOTAL EPA		289 340 715 326	282 109 311 446	269 960 244 051	93,30%	100

Source : DGTCP

Graphique 3.2 : Recouvrement des recettes dans les EPA (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Le montant des recettes recouvrées par nature rapporté au montant total de recouvrement donne les proportions suivantes :

- subventions de l'État : 88,33% ;
- recettes propres : 10,45% ;
- recettes affectées : 0,40% ;
- autres recettes : 0,82%.

Le niveau de réalisation des subventions de l'État, avec un taux de 88,33%, confirme l'engagement de l'État à soutenir les EPA.



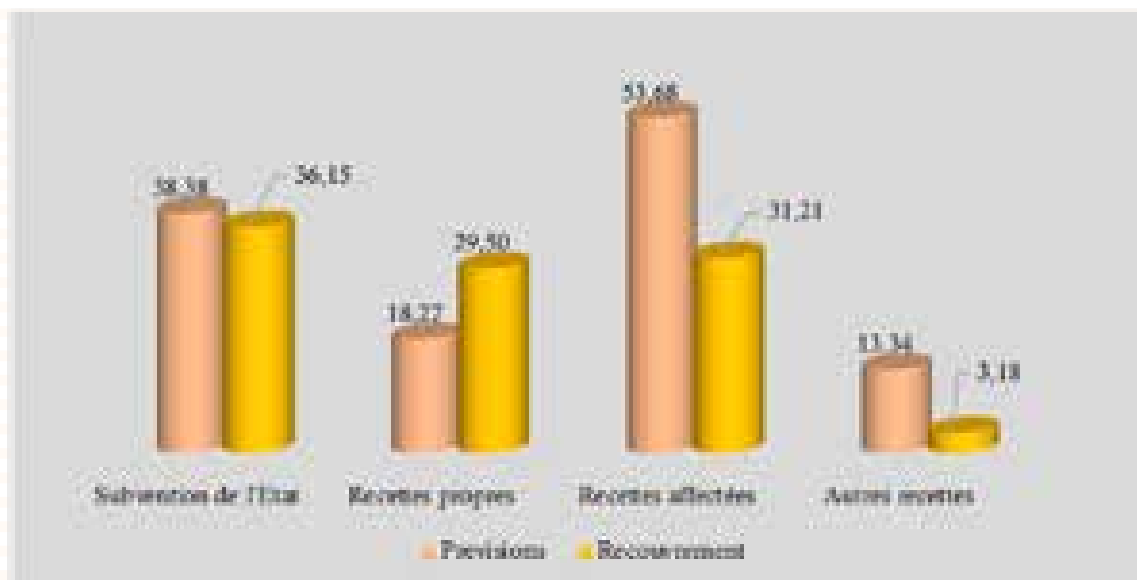
I.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 3.3 : Proportion de chaque nature de recette dans la réalisation globale des recettes des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	Nature	Previsions	Emission	Recouvrement	Taux de réalisation	Proportion (C/ Total ΣA)*100
EPN Assimilés	Subvention de l'Etat	38 379 551 793	36 141 470 317	36 153 970 318	94,20%	36,14
	Recettes propres	18 271 223 087	21 026 647 142	29 500 150 905	161,46%	29,49
	Recettes affectées	53 681 536 393	40 535 519 135	31 205 615 900	58,13%	31,19
	Autres recettes	13 344 967 738	16 512 279 188	3 182 644 778	23,85%	3,18
TOTAL EPIC		123 677 279 011	114 215 915 782	100 042 381 901	80,89%	100

Source : DGTCP

Graphique 3.3 : Recouvrement des recettes dans les EPN ASSIMILÉS (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

L'examen des taux de réalisation des catégories de recettes des EPN Assimilés rapportées au montant total de recouvrement présente les proportions suivantes :

- subventions de l'État : 36,14% ;
- recettes propres : 29,49% ;
- recettes affectées : 31,19% ;
- autres recettes : 3,19%.

Il en résulte que le financement des EPN Assimilés provient principalement de trois sources que sont les subventions de l'État (36,14%), les recettes propres (29,49%) et les recettes affectées (31,19%).



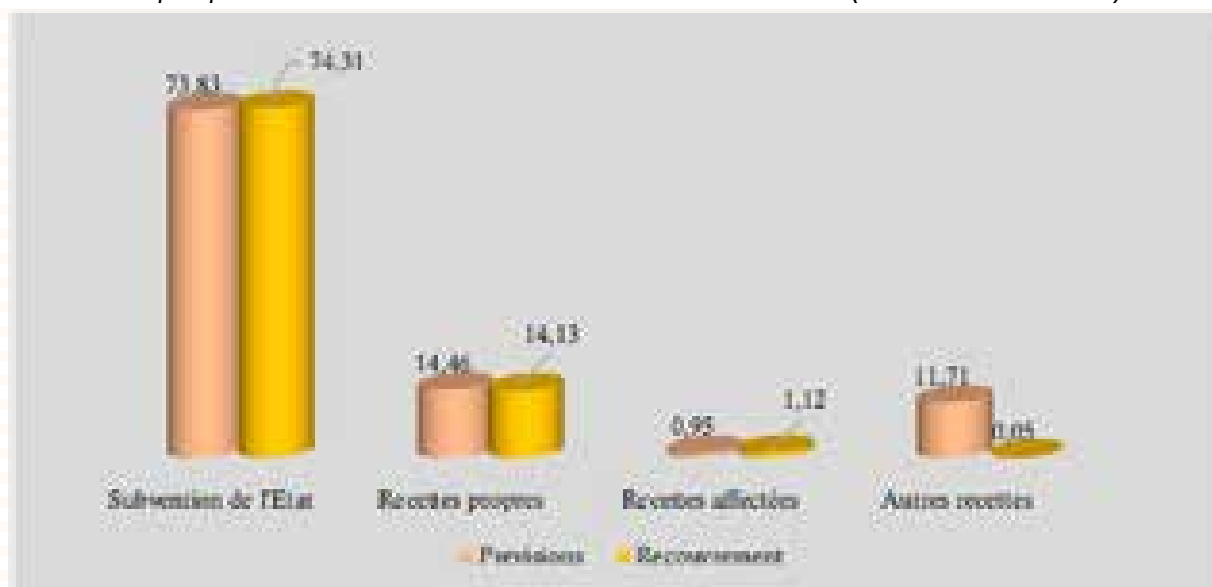
I.2.4. Au titre des EPHN

Tableau 3.4 : Proportion de chaque nature de recette dans la réalisation globale des recettes des EPHN (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Emission	Recouvrement	Taux de réalisation	Proportion (C/ Total $\sum A$)*100
EPHN	Subvention de l'Etat	73 829 574 100	74 354 059 408	74 314 063 380	100,66%	82,92
	Recettes propres	14 463 767 451	14 016 038 713	14 131 347 784	97,70%	15,77
	Recettes affectées	950 000 000	1 123 420 200	1 123 420 200	118,25%	1,25
	Autres recettes	11 711 084 253	11 262 793 728	49 649 816	0,42%	0,06
TOTAL EPIC		100 954 425 804	100 756 312 049	89 618 481 180	88,77%	100

Source : DGTCP

Graphique 3.4 : Recouvrement des recettes dans les EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Les taux de réalisation des catégories de recettes rapportés au montant total de recouvrement donnent les proportions suivantes :

- subventions de l'État : 82,92% ;
- recettes propres : 15,77% ;
- recettes affectées : 1,25% ;
- autres recettes : 0,06%.

L'analyse desdits taux révèle que les EPHN sont principalement financés par les subventions de l'État (82,92%) et dans une moindre proportion par leurs recettes propres (15,77%).

Au total, la proportion la plus élevée des recettes propres, portée principalement par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), s'observe dans les EPN Assimilés avec 29,49% du total des recettes. Viennent respectivement les EPHN (15,77%) et les EPA (10,45%).



Quant aux EPIC qui sont censés mobiliser 60% de leurs budgets, ils affichent un taux de réalisation négligeable de 4,02%. Ceci pose la problématique d'une étude approfondie en vue du reclassement de certains EPN au regard de leur capacité réelle d'auto-financement.

Au total, les EPN dépendent essentiellement des appuis financiers de l'Etat.

I.3. Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN

L'état du recouvrement fait référence à la situation globale, par nature et par catégorie.

I.3.1. Situation globale

Tableau 5 : Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN (en FCFA)

NATURE	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	TOTAL	Proportion
Subventions de l'Etat	14 385 403 219	238 459 401 802	36 153 970 318	74 314 063 380	363 312 838 719	60,93%
Fonctionnement	13 538 644 171	227 486 433 146	17 896 758 478	70 719 234 375	329 641 070 170	55,28%
Investissement	846 759 048	10 972 968 656	18 257 211 840	3 594 829 005	33 671 768 549	5,65%
Recettes propres	5 489 883 982	28 217 987 038	29 500 150 905	14 131 347 784	77 339 369 709	12,97%
Recettes affectées	116 718 952 950	1 074 210 678	31 205 615 900	1 123 420 200	150 122 199 728	25,18%
Autres recettes	49 338 887	2 208 644 533	3 182 644 778	49 649 816	5 490 278 014	0,92%
TOTAL	136 643 579 038	269 960 244 051	100 042 381 901	89 618 481 180	596 264 686 170	100%

Source : DGTCP

Graphique 5 : Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN (en milliards FCFA)



Les EPN sont financés majoritairement par les appuis de l'État qui se chiffrent à 363 312 838 719 FCFA (60,93%) pour les subventions et 150 122 199 728 FCFA (25,18%) au titre des recettes affectées. L'impact des recettes propres reste marginal dans la prise en charge des dépenses des EPN.

I.3.2. Situation par catégorie d'EPN



I.3.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 5.1 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	PROPORTION
EPIC	Subventions de l'État	14 385 403 219	10,53%
	Fonctionnement	13 538 644 171	9,91%
	Investissement	846 759 048	0,62%
	Recettes propres	5 489 883 982	4,02%
	Recettes affectées	116 718 952 950	85,42%
	Autres recettes	49 338 887	0,04%
	TOTAL	136 643 579 038	100%

Source : DGTCP

Graphique 5.1 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Les EPIC sont financés, en grande partie, par les recettes affectées (versement de quotes-parts), soit 85,42% du volume total des recettes recouvrées. Les subventions et les recettes propres représentent des proportions négligeables, respectivement de 10,53% et 4,02%.

Pour des entités tenues de financer 60% de leurs dépenses par des recettes propres, cette prépondérance des appuis financiers de l'Etat interroge. En effet, la contre-performance pourrait résulter, notamment :

- d'une absence de stratégie de recouvrement ;
- de l'inconstance dans la tenue des comités de trésorerie, nécessaires à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les défis et enjeux liés à la mobilisation des ressources des EPN.

Par ailleurs, la non atteinte par la quasi-totalité des EPIC du taux réglementaire de 60% pose la problématique du caractère réaliste de sa fixation, en lien avec le contexte et leurs capacités intrinsèques de recouvrement.

Il importe de reclasser certains EPN qui ne pourront pas atteindre ce taux. A reformuler



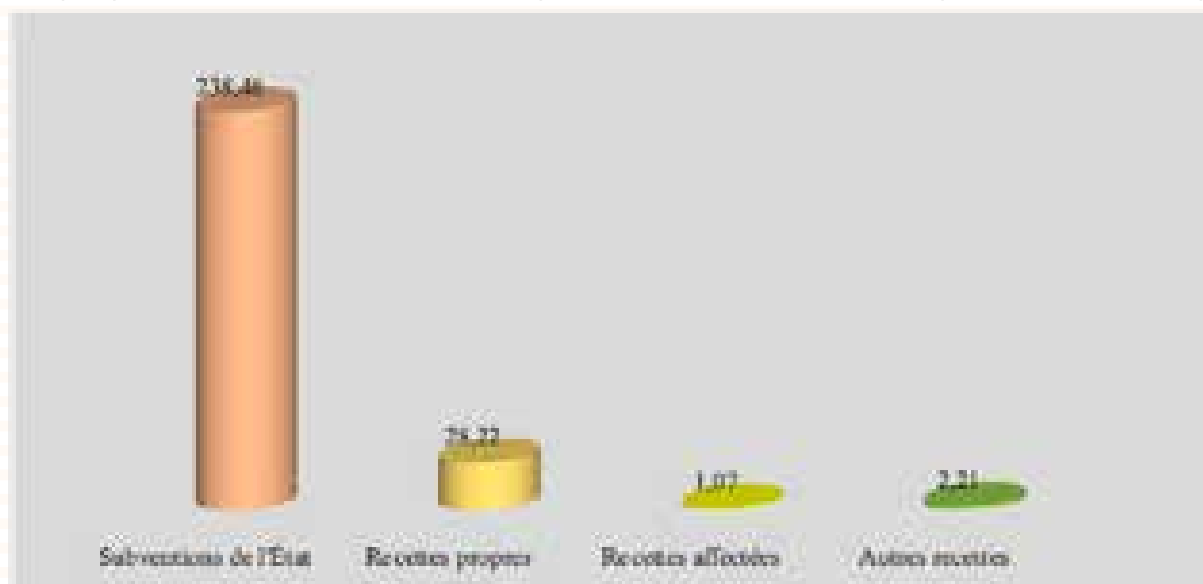
I.3.2.2. Au titre des EPA

Tableau 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	PROPORTION
EPA	Subventions de l'État	238 459 401 802	88,33%
	Fonctionnement	227 486 433 146	84,27%
	Investissement	10 972 968 656	4,06%
	Recettes propres	28 217 987 038	10,45%
	Recettes affectées	1 074 210 678	0,40%
	Autres recettes	2 208 644 533	0,82%
	TOTAL	269 960 244 051	100%

Source : DGTCP

Graphique 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Les EPA sont quasi dépendants du financement de l'État, notamment des subventions qui représentent 88,33%. Ceci s'explique au regard de leur raison sociale qui implique la quasi gratuité de leurs prestations.

Il faut toutefois noter que les recettes propres, quoique faibles (10,45%) constituent la 2^{ème} principale source de leur financement. Ces recettes propres connaissent en outre une évolution par rapport à 2023 où elles se situaient à 9,30%.



I.3.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	PROPORTION
EPN ASSIMILÉS	Subventions de l'État	36 153 970 318	36,14%
	Fonctionnement	17 896 758 478	17,89%
	Investissement	18 257 211 840	18,25%
	Recettes propres	29 500 150 905	29,49%
	Recettes affectées	31 205 615 900	31,19%
	Autres recettes	3 182 644 778	3,18%
	TOTAL	100 042 381 901	100%

Source : DGTCP

Graphique 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recette des EPN ASSIMILÉS (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Le financement des EPN Assimilés provient, presque équitablement, de trois sources, à savoir 36,14% au titre des subventions de l'État, 29,49% pour les recettes propres et 31,19% pour les recettes affectées.

I.3.2.4. Au titre des EPHN

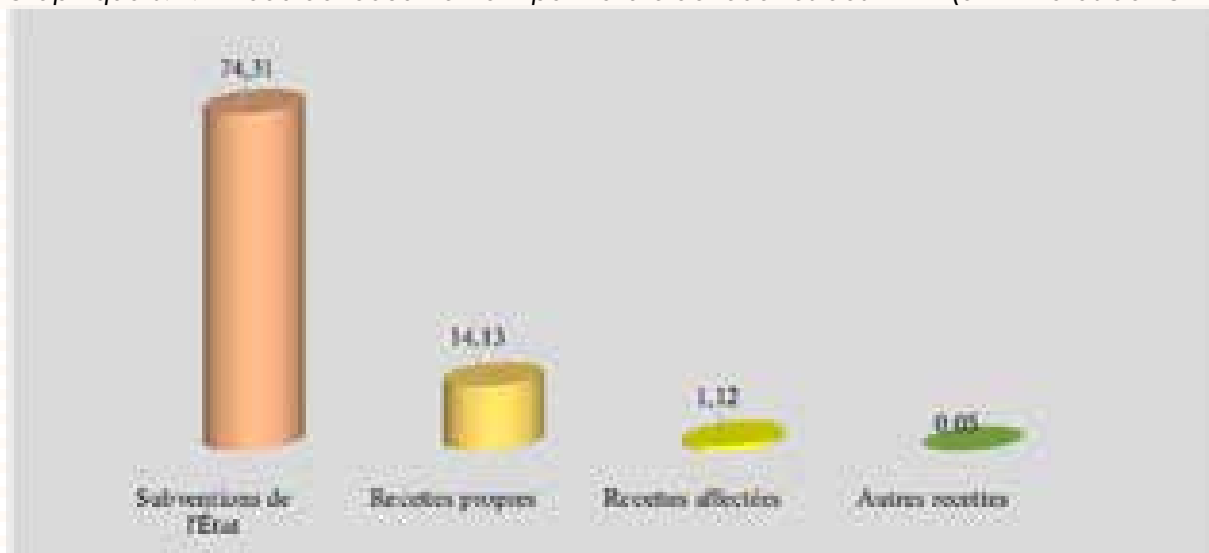
Tableau 5.4 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPHN (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	PROPORTION
EPHN	Subventions de l'État	74 314 063 380	82,92%
	Fonctionnement	70 719 234 375	78,91%
	Investissement	3 594 829 005	4,01%
	Recettes propres	14 131 347 784	15,77%
	Recettes affectées	1 123 420 200	1,25%
	Autres recettes	49 649 816	0,06%
	TOTAL	89 618 481 180	100%

Source : DGTCP



Graphique 5.4 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Au niveau des subventions de l'État accordées aux EPHN, l'on remarque un fort taux de 82,92% qui traduit une forte dépendance des EPHN des transferts de l'État. Par contre, ces entités bénéficient rarement de recettes affectées. Ceci traduit l'accent particulier que met l'État sur le secteur Santé.

En ce qui concerne les recettes propres, le taux de 15,77 % est relativement acceptable comparativement aux EPIC.

I.4. Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN

La part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN fait l'objet de la présente analyse.

Tableau 5.5 : Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN (en FCFA)

EPN	Recettes globales recouvrées	Recettes propres recouvrées	Proportion
EPIC	136 643 579 038	5 489 883 982	4,02%
EPA	269 960 244 051	28 217 987 038	10,45%
EPN ASSIMILÉS	100 042 381 901	29 500 150 905	29,49%
EPHN	89 618 481 180	14 131 347 784	15,77%
TOTAL	596 264 686 170	77 339 369 709	12,97%

Source : DGTCP



Graphique 5.5 : Situation des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN (en milliards FCFA)



Source : DGTCP

Au niveau des EPIC, les recettes propres constituent une faible proportion de 4,02%, contre 10,45% pour les EPA. En ce qui concerne les EPN Assimilés et les EPHN, ces recettes représentent respectivement 29,49% et 15,77%.

Au total, les recettes propres recouvrées montrent un faible taux de 12,97% porté majoritairement par les EPN Assimilés, contrairement aux EPIC qui affichent le plus faible taux.

I.5. État du recouvrement des recettes sur les trois (03) dernières années

Tableau 5.6 : Évolution des recettes des EPN de 2022 à 2024 (en FCFA)

Année	2022	2023	2024	Taux de progression 2022-2023	Taux de progression 2023-2024	Taux de progression 2022-2024
Prévisions des recettes	788 783 642 043	618 582 991 525	681 677 403 757	-21,58%	10,20%	-13,58%
Émissions des recettes	707 348 320 820	610 115 791 927	644 144 772 429	-13,75%	5,58%	-8,94%
Recouvrement des recettes	710 529 825 270	610 097 677 955	596 264 686 170	-14,13%	-2,27%	-16,08%

Source : DGTCP



Graphique 5.6 : Évolution des recettes des EPN de 2022 à 2024 (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Sur la période sous revue, l'analyse fait ressortir une tendance baissière en prévisions, en émissions et en recouvrement des recettes. Celle-ci s'explique principalement par la réduction considérable des appuis de l'État à travers les subventions.

En dépit de cette régression, l'on note tout de même une évolution entre 2023 et 2024 aussi bien pour les prévisions que pour les émissions, à l'exception du recouvrement.

II. UN NIVEAU D'EXÉCUTION DES DÉPENSES RELATIVEMENT SATISFAISANT

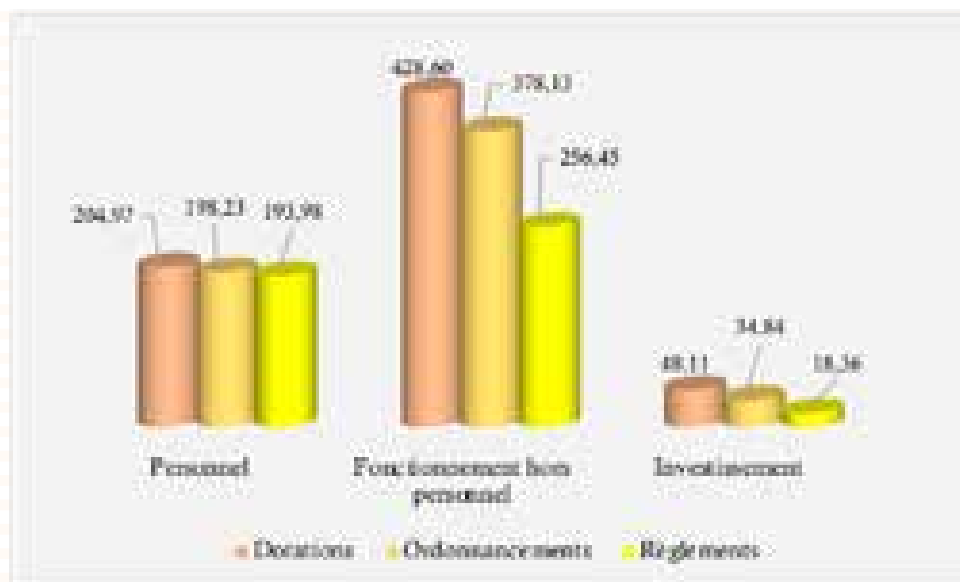
II.1. Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses

Tableau 6 : Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses (en FCFA)

DÉPENSES	DOTATIONS	ORDONNANCE- MENT/PRISE EN CHARGE	TAUX D'EXÉCUTION	REGLEMENT	TAUX RGLT	RAP
Personnel (A)	204 968 096 862	198 233 970 660	96,71%	193 980 223 458	97,85%	4 253 747 202
Fonctionnement hors personnel (B)	428 596 489 008	378 129 747 516	88,23%	256 454 249 865	67,82%	121 675 497 651
Total Fonctionnement (A+B)	633 564 585 870	576 363 718 176	90,97%	450 434 473 323	78,15%	125 929 244 853
Investissement	48 112 817 887	34 838 375 132	72,41%	18 357 867 472	52,69%	16 480 507 660
TOTAL GÉNÉRAL	681 677 403 757	611 202 093 308	89,66%	468 792 340 795	76,70%	142 409 752 513

Source : DGTCP

Graphique 6: Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses (en milliards FCFA)



Source : DGTCP

Au titre de 2024, l'exécution budgétaire des dépenses s'est effectuée de manière relativement satisfaisante, avec un taux global de 89,66%. Ce taux est supérieur à ceux de 2023 (89,16%) et de 2022 (70,42%).

Cette exécution est portée sur l'entretien des ouvrages sportifs en lien avec la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières ainsi que la réalisation des actions d'assainissement.

Par ailleurs, on note un taux global relativement satisfaisant de règlement des dépenses en raison, notamment, des retards dans la mise à disposition des appuis financiers de l'État, de la transmission tardive, en masse considérable, des ordres de paiement et des retards liés aux procédures de passation des marchés. Ainsi, le stock des restes à payer, qui représente 23,30% des dépenses ordonnancées et prises en charge, se chiffre à 142 409 752 513 FCFA en fin de gestion.



II.2. Situation d'exécution des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

Cette situation est décrite successivement au niveau des EPIC, des EPA, des EPN Assimilés et des EPHN.

II.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 6.1: Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPIC (en FCFA)

EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPIC	Personnel (A)	9 274 883 665	8 975 980 707	96,78%	8 389 853 692	93,47%
	Fonctionnement hors personnel (B)	155 562 245 331	133 728 142 715	85,96%	85 895 609 696	64,23%
	Total Fonctionnement (A+B)	164 837 128 996	142 704 123 422	86,57%	94 285 463 388	66,07%
	Investissement	2 867 854 620	2 272 548 913	79,24%	1 512 168 488	66,54%
TOTAL EPIC		167 704 983 616	144 976 672 335	86,45%	95 797 631 876	66,08%

Source : DGTCP

Graphique 6.1 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPIC (en milliards FCFA)



Source : DGTCP

Le montant des dépenses ordinaires ordonnancées se chiffre à 144 976 672 335 FCFA sur des dotations prévisionnelles de 167 704 983 616 FCFA, soit un taux d'exécution satisfaisant de 86,45%.

En ce qui concerne le taux de règlement, il est de 66,08% pour un montant de dépenses payées se chiffrant à 95 797 631 876 FCFA. Ce faible taux s'explique essentiellement par la mise à disposition tardive des recettes affectées, constituant leur principale source de financement.



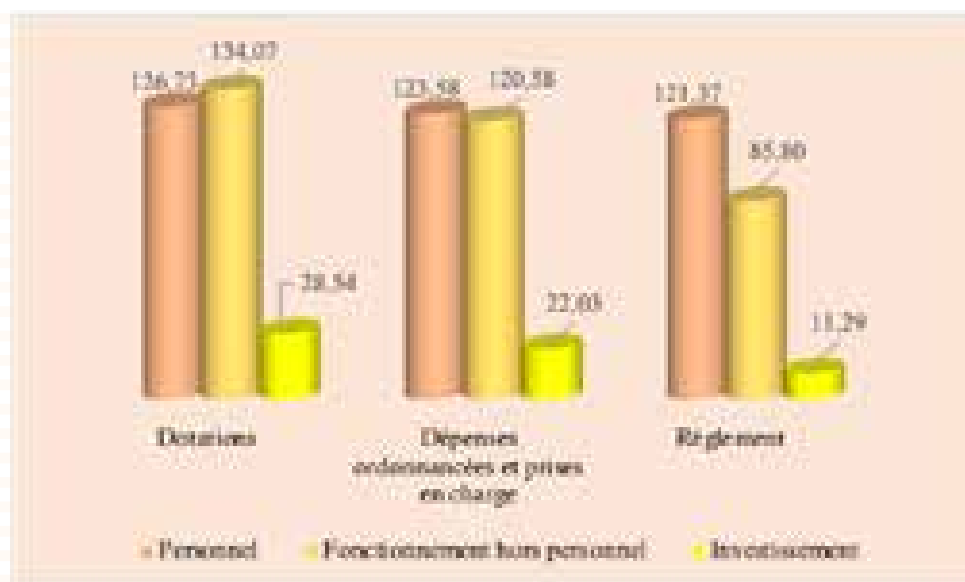
II.2.2. Au titre des EPA

Tableau 6.2 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPA (en FCFA)

EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPA	Personnel (A)	126 733 368 847	123 576 480 880	97,51%	121 366 736 950	98,21%
	Fonctionnement hors personnel (B)	134 065 247 350	120 580 542 349	89,94%	85 797 546 509	71,15%
	Total Fonctionnement (A+B)	260 798 616 197	244 157 023 229	93,62%	207 164 283 459	84,85%
	Investissement	28 542 099 129	22 026 897 585	77,17%	11 287 163 805	51,24%
TOTAL EPIC		289 340 715 326	266 183 920 814	92,00%	218 451 447 264	82,07%

Source : DGTCP

Graphique 6.2 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPA (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Les ordonnancements correspondent à 92% des dotations totales et s'évaluent à 266 183 920 814 FCFA. Toutefois, ils sont quelque peu en-deçà du taux de 96,66% de 2023.

Quant aux dépenses effectivement réglées, elles sont estimées à 218 451 447 264 FCFA, soit 82,07%.

Cependant, il y a lieu de noter que la priorité a été accordée aux dépenses de fonctionnement (84,85%), au détriment des crédits d'exploitation réglées au taux de 51,24%. Aussi des efforts supplémentaires doivent-ils être faits en vue d'en améliorer le taux de consommation.



II.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 6.3 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPN Assimilés	Personnel (A)	23 335 686 189	21 848 585 810	93,63%	21 477 082 392	98,30%
	Fonctionnement hors personnel (B)	90 878 348 296	78 644 055 188	86,54%	58 113 194 058	73,89%
	Total Fonctionnement (A+B)	114 214 034 485	100 492 640 998	87,99%	79 590 276 450	79,20%
	Investissement	9 463 244 526	3 835 853 006	40,53%	2 313 325 811	60,31%
TOTAL EPIC		123 677 279 011	104 328 494 004	84,36%	81 903 602 261	78,51%

Source : DGTCP

Graphique 6.3: Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Sur des dotations totales de 123 677 279 011 FCFA, les dépenses prises en charge sont de 104 328 494 004 FCFA, soit 84,36%.

Globalement, les dépenses d'exploitation ont été réglées au taux de 79,20%, contre 60,31% au titre des dépenses d'investissement.

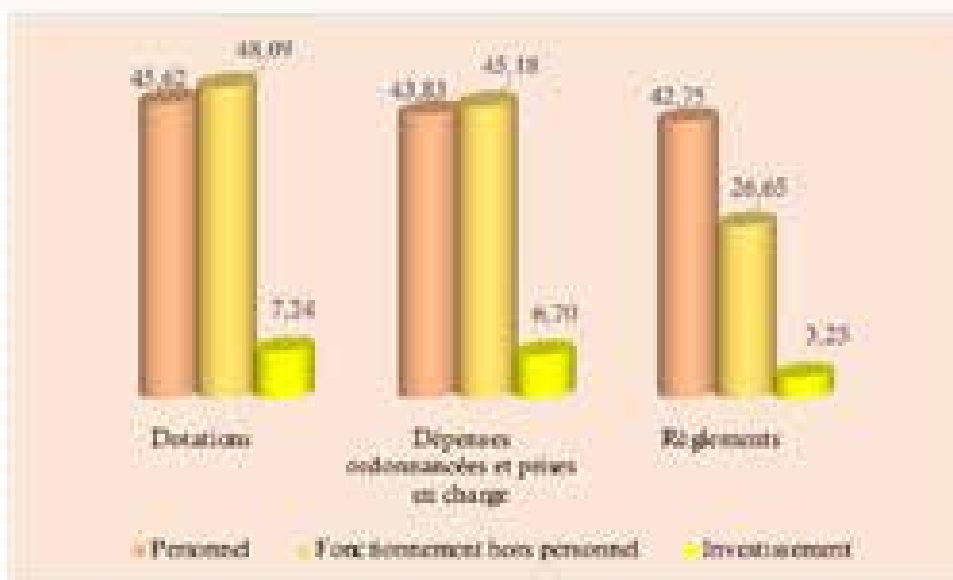
II.2.4. Au titre des EPHN

Tableau 6.4 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPHN (en FCFA)

EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPHN	Personnel (A)	45 624 158 161	43 832 923 263	96,07%	42 746 550 424	97,52%
	Fonctionnement hors personnel (B)	48 090 648 031	45 177 007 264	93,94%	26 647 899 602	58,99%
	Total Fonctionnement (A+B)	93 714 806 192	89 009 930 527	94,98%	69 394 450 026	77,96%
	Investissement	7 239 619 612	6 703 075 628	92,59%	3 245 209 368	48,41%
TOTAL EPIC		100 954 425 804	95 713 006 155	94,81%	72 639 659 394	75,89%

Source : DGTCP

Graphique 6 : Situation des dépenses exécutées par nature au niveau des EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Les dépenses de fonctionnement ont été prises en charge pour un montant de 89 009 930 527 FCFA, soit 94,98% du total des crédits. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont fait l'objet de prise en charge pour un taux de 92,81%.

Sur ces montants, les règlements des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont respectivement aux taux de 77,96% et 48,41%. Le niveau moyen de règlement des dépenses d'investissement est imputable, entre autres, aux contraintes liées aux procédures de passation des marchés publics et à la transmission tardive des Ordres de Paiement aux Agents Comptables. Ceci met en évidence la nécessité de renforcer les mesures en vue du règlement diligent des dépenses d'investissement.



II.3. Proportion des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

L'analyse se fera sur la situation globale et par catégorie d'EPN.

II.3.1. Situation globale des dépenses par nature

Tableau 7 : Proportion des natures de dépenses sur le montant global (en FCFA)

NATURE DE LA DÉPENSE	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	TOTAL	PROPORTION
Personnel (A)	9 274 883 665	126 733 368 847	23 335 686 189	45 624 158 161	204 968 096 862	30,07%
Fonctionnement hors personnel (B)	155 562 245 331	134 065 247 350	90 878 348 296	48 090 648 031	428 596 489 008	62,87%
Total Fonctionnement (A+B)	164 837 128 996	260 798 616 197	114 214 034 485	93 714 806 192	633 564 585 870	92,94%
Investissement	2 867 854 620	28 542 099 129	9 463 244 526	7 239 619 612	48 112 817 887	7,06%
Total	167 704 983 616	289 340 715 326	123 677 279 011	100 954 425 804	681 677 403 757	100,00%

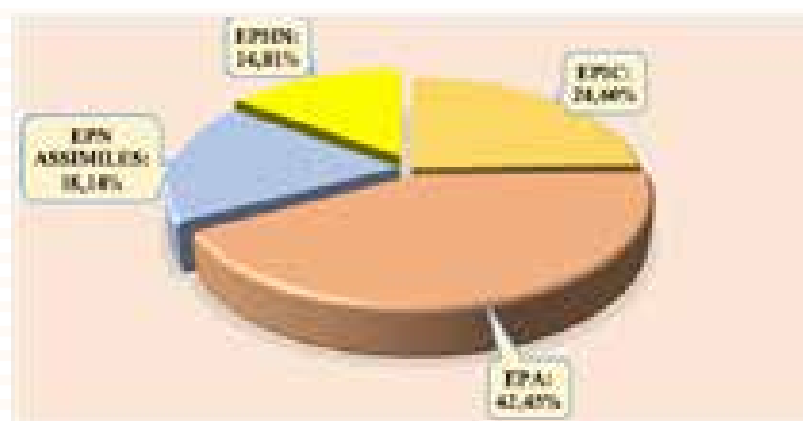
Source : DGTCP

Graphique 7.a : Situation des dépenses par catégorie des EPN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 7.b : Proportion des dépenses par catégorie des EPN



Source : DGTCP



L'analyse de la proportion des natures de dépenses sur le montant global ressort des taux de 30,07% au titre de la masse salariale, de 62,87% pour les autres dépenses de fonctionnement et de 7,06% en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Il est observé que les dépenses de personnel sont maîtrisées.

II.3.2. Proportion des natures de dépenses par catégorie d'EPN

L'examen des proportions des natures de dépenses par catégorie d'EPN porte sur les EPIC, les EPA, les EPN Assimilés et les EPHN.

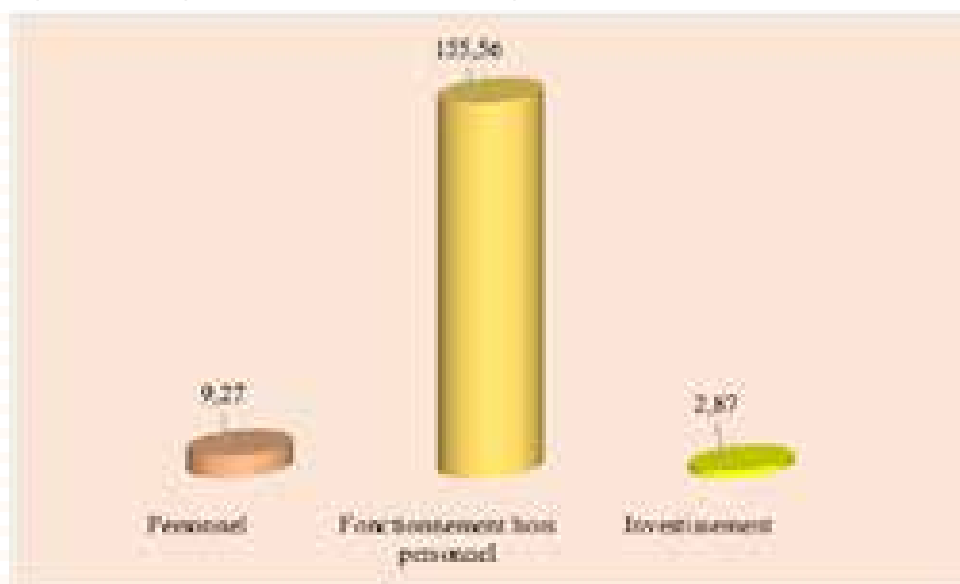
II.3.2.1. Au titre des EPIC

Tableau 7.1 : Proportion des natures de dépenses dans les EPIC (en milliards de FCFA)

CATEGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	PROPORTION
EPIC	Personnel	9 274 883 665	5,53%
	Fonctionnement hors personnel	155 562 245 331	92,76%
	Fonctionnement	164 837 128 996	98,29%
	Investissement	2 867 854 620	1,71%
	TOTAL	167 704 983 616	100%

Source : DGTCP

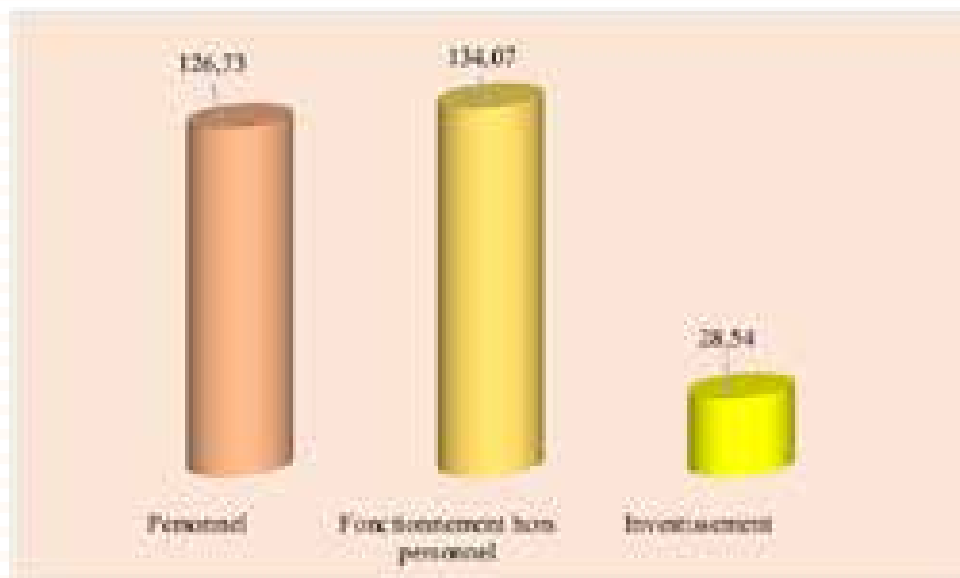
Graphique 7.1a : Proportion des natures de dépenses dans les EPIC en milliards de FCFA)



Source : DGTCP



Graphique 7.1b Proportion des natures de dépenses dans les EPIC



Source : DGTCP

Les dépenses hors personnel représentent 92,76% du budget total des EPIC, contre seulement 5,53% pour les dépenses de personnel. Quant aux dépenses d'investissement, elles ne représentent qu'une proportion infime de 1,71%.

Il y a lieu d'indiquer qu'au regard des exigences de la nouvelle nomenclature budgétaire, les dépenses de biens et services servent aux équipements qui relèvent désormais du fonctionnement. Cette situation est de nature à ne conférer qu'une portion congrue aux dépenses d'investissement.

II.3.2.2. Au titre des EPA

Tableau 7.2 : Proportion des natures de dépenses dans les EPA

CATEGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	PROPORTION
EPA	Personnel	126 733 368 847	43,80%
	Fonctionnement hors personnel	134 065 247 350	46,33%
	Fonctionnement	260 798 616 197	90,14%
	Investissement	28 542 099 129	9,86%
	TOTAL	289 340 715 326	100%

Source : DGTCP



Graphique 7.2a : Proportion des natures de dépenses dans les EPA (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 7.2b : Proportion des natures de dépenses dans les EPA



Source : DGTCP

Les dépenses de personnel constituent près de la moitié des dépenses totales, soit 43,80%. Ce taux est nettement supérieur au taux de 30% recommandé en matière de gestion de la masse salariale.

En outre, on constate que les dépenses d'exploitation constituent 90,14% des dépenses totales. Cette situation se justifie par le caractère social des missions et activités dévolues aux EPA, notamment dans le secteur Education-Formation.



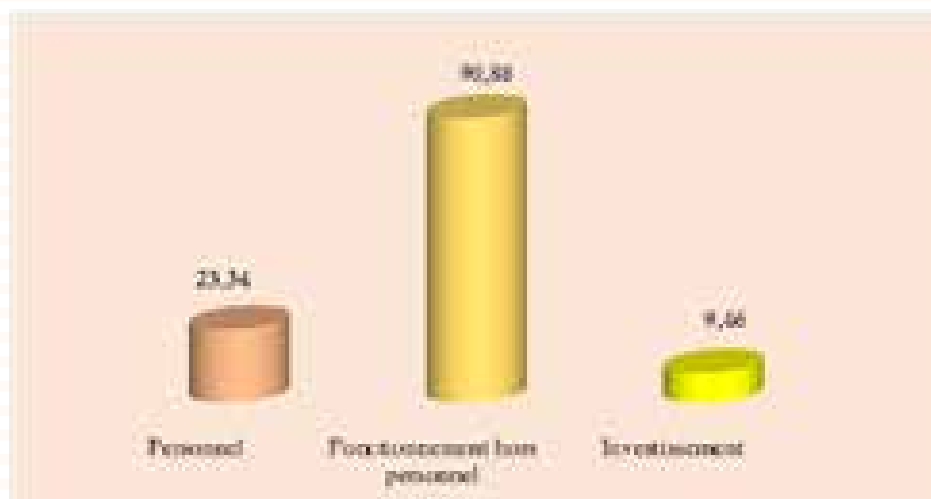
II.3.2.3. Au titre des EPN Assimilés

Tableau 7.3 : Proportion des natures de dépenses dans les EPN Assimilés

CATEGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	PROPORTION
EPN Assimilés	Personnel (A)	23 335 686 189	18,87%
	Fonctionnement hors personnel (B)	90 878 348 296	73,48%
	Total Fonctionnement (A+B)	114 214 034 485	92,35%
	Investissement	9 463 244 526	7,65%
	TOTAL	123 677 279 011	100%

Source : DGTCP

Graphique 7.3 a : Situation des natures de dépenses dans le budget des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 7.3 b : Proportion des natures de dépenses dans le budget des EPN Assimilés



Source : DGTCP



Les dépenses de personnel affichent un taux de 18,87%, contre 73,48% pour les autres dépenses de fonctionnement. Ainsi, l'on constate un faible niveau de la masse salariale, l'essentiel des ressources étant dévolu aux dépenses d'exploitation.

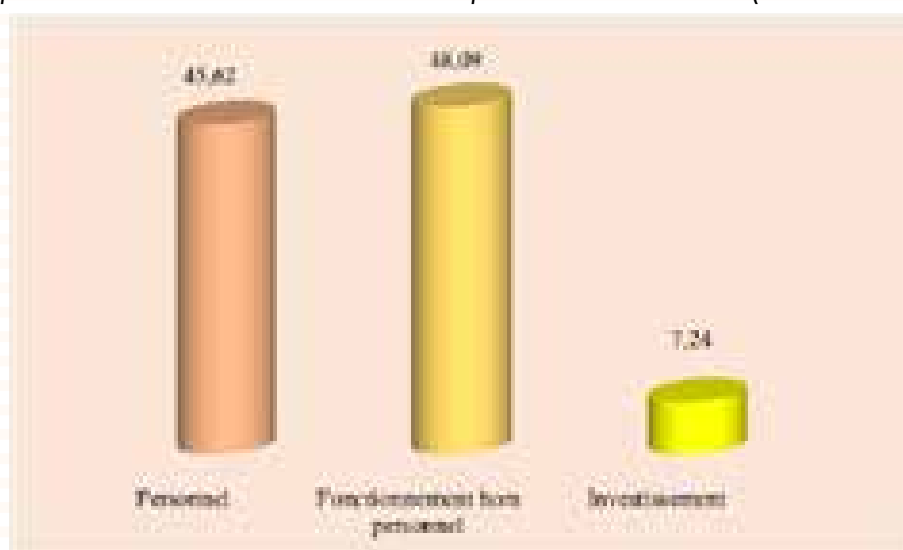
II.3.2.4. Au titre des EPHN

Tableau 7.4 : Tableau 7.1 : Proportion des natures de dépenses dans les EPHN (en FCFA)

CATEGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	POURCENTAGE
EPHN	Personnel (A)	45 624 158 161	45,19%
	Fonctionnement hors personnel (B)	48 090 648 031	47,64%
	Total Fonctionnement (A+B)	93 714 806 192	92,83%
	Investissement	7 239 619 612	7,17%
	TOTAL	100 954 425 804	100%

Source : DGTCP

Graphique 7.4 a : Situation des natures de dépenses dans les EPHN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Graphique 7.4 b : Proportion des natures de dépenses dans les EPHN



Source : DGTCP



Les dépenses de personnel et hors personnel s'établissent respectivement aux taux de 45,19% et 47,64%. Ces taux se justifient par le fait que ces structures sociales mobilisent du personnel de qualité et en quantité ainsi que du matériel médical et technique nécessaires à la bonne exécution des missions sanitaires qui leur sont assignées.

Toutefois, les dépenses d'investissement affichent un faible taux de 7,17%. Au regard du caractère ambitieux de la réforme hospitalière qui vise à offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population, des investissements plus significatifs devraient être consentis pour améliorer le plateau technique des EPHN.

III. UN RÉSULTAT BUDGÉTAIRE GLOBALEMENT EXCÉDENTAIRE

Le tableau ci-dessous est relatif au résultat de l'exécution budgétaire des EPN.

Tableau 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN (en FCFA)

CATEGORIE EPN	RESSOURCES	CHARGES	RESULTAT	PROPORTION
EPIC	147 063 233 152	144 976 672 335	2 080 560 817	6,32%
EPA	282 109 311 446	266 183 920 814	15 925 390 632	48,34%
EPN ASSIMILÉS	114 215 915 782	104 328 494 004	9 887 421 778	30,01%
EPHN	100 756 312 049	95 713 006 155	5 043 305 894	15,31%
TOTAL	644 144 772 429	611 202 093 308	32 942 679 121	100%

Source : DGTCP

Graphique 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP

Le résultat budgétaire présente un excédent consolidé de 32 942 679 121 FCFA, contre 58 544 396 296 FCFA en 2023.



Cette baisse traduit un effort d'absorption des dotations budgétaires. Toutefois, le niveau des excédents budgétaires qui reste élevé pourrait s'expliquer par le retard observé dans la mise à disposition des concours financiers de l'État, la transmission tardive des ordres de paiement, ainsi que les contraintes liées aux procédures de passation de marchés.

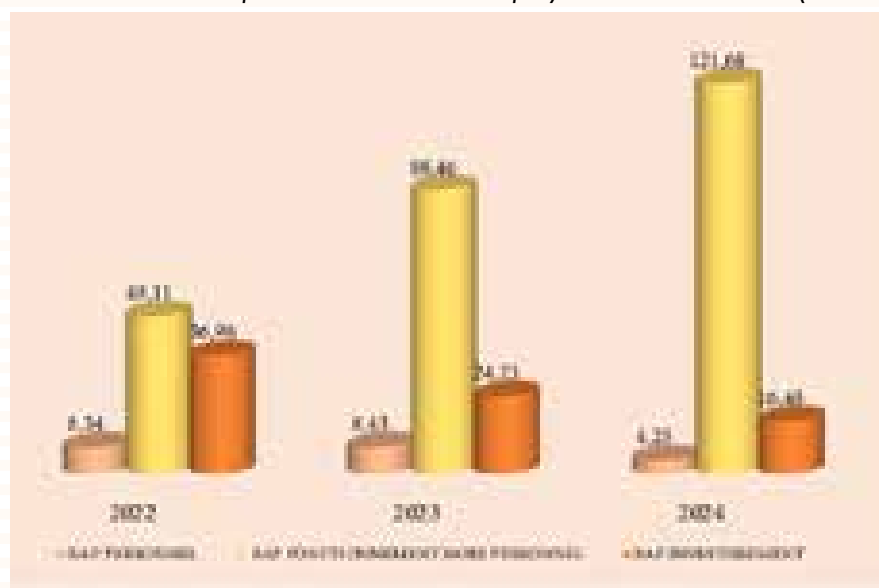
Aussi pour une meilleure utilisation des dotations budgétaires, conviendrait-il d'assurer le relèvement du taux de régulation budgétaire au premier semestre et de rendre davantage fluide les procédures de passation de marchés.

Tableau 10 : Situation comparative des restes à payer (RAP) de 2022 à 2024 (en FCFA)

ANNEES	RAP PERSONNEL	RAP FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	RAP INVESTISSEMENT	TOTAL RAP
2022	8 337 393 659	49 107 318 131	36 964 257 058	94 408 968 848
2023	8 427 543 552	88 460 304 304	24 228 981 930	121 116 829 786
2024	4 253 747 202	121 675 497 651	16 480 507 660	142 409 752 513

Source : DGTCP

Graphique 10 : Situation comparative des restes à payer de 2022 et 2023 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP

À l'analyse de la période sous revue, l'on constate une tendance haussière des dépenses prises en charge et non payées qui passent de 94 408 968 848 FCFA en 2022 à 142 409 732 513 FCFA en 2024.



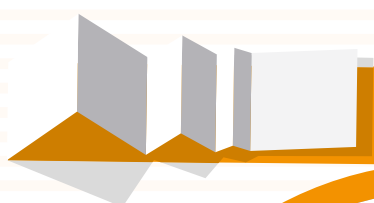
BDT.net version mobile pour particuliers

Effectuez vos transactions,
consultez votre solde et localisez
une agence ou un GAB près
de chez vous avec BDT.Net



Le meilleur endroit pour épargner
www.labanquedesdepots.gov.ci





TROISIÈME PARTIE

DÉFIS MAJEURS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)



CHAPITRE I

OPÉRATIONNALISATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS REGIONAUX (EPHR)

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la réforme hospitalière, des Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN)³ ont été créés et rendus opérationnels. En vue de renforcer le maillage territorial du système de santé et d'assurer une gestion rationnelle des ressources publiques, cent vingt-quatre (124) Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et Établissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) ont été également créés.

Pour leur opérationnalisation et en raison des contraintes budgétaires et d'optimisation des ressources humaines, vingt-un (21) Agents Comptables auprès des EPHR ont été nommés et les comptes bancaires dédiés ouverts à la Banque du Trésor.

II. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Pour matérialiser la réforme hospitalière conduite par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), plusieurs actes législatifs et réglementaires ont été pris.

Au titre des dispositions légales :

- la loi n° 2019-677 du 23 juillet 2019 portant orientation de la politique de santé en Côte d'Ivoire ;
- la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière.
- Au titre des actes réglementaires :
- le décret n° 2021-759 du 01 décembre 2021 portant organisation et groupement des Établissements Publics Hospitaliers ;
- le décret n° 2021-760 du 01 décembre 2021 portant régime financier et comptable des Établissements Publics Hospitaliers ;
- le décret n° 2022-751 du 28 septembre 2022 portant création des Établissements Publics Hospitaliers Régionaux.

A travers ces textes, l'État vise à :

- définir les principes généraux de la politique nationale de santé ;
- énoncer les conditions de l'utilisation efficiente des ressources par les structures sanitaires publiques ou conventionnées par l'adoption d'une stratégie de financement basée sur la performance ;
- transformer les structures sanitaires existantes en établissements publics hospitaliers, leur conférant une personnalité morale de droit public, exerçant des activités de soins et d'hospitalisation financées principalement par des fonds publics ou privés qui remplissent une mission de soin d'intérêt général ;

³ CHU Angré, CHU Bouaké, CHU Cocody, CHU Treichville, CHU Yopougon, CNPTIR, CNRAO, CNTS-CI, FNLS, ICA, IMENA, INHP, INSP, IPCI, IRF, LNSP et SAMU.



- mettre en place des dispositifs en vue d'une gestion transparente, rigoureuse et efficiente ;
- instaurer la traçabilité de l'information financière, notamment la mise en œuvre du rapportage, la comptabilité générale, la comptabilité des matières et la comptabilité analytique au moyen d'un système d'information performant.

En application de la réglementation susvisée, des actions de mise en œuvre pratique de la réforme hospitalière ont été initiées.

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

La mise en œuvre pratique de la réforme s'est faite à travers les actions ci-dessous :

- la nomination de quelques Ordonnateurs par arrêtés et la prise de décisions d'attente pour la majorité ;
- l'installation d'Agents Comptables et prise de service de Contrôleurs Budgétaires auprès des vingt-et-un (21) EPHR ;
- la signature d'une instruction comptable relative aux opérations de démarrage des agences comptables ;
- l'intégration des agences comptables dans SIGOBE, ASTER, SIGEPN et SyGACUT ;
- l'ouverture de comptes bancaires dédiés aux EPHR ;
- l'habilitation des agents comptables sur les applicatifs métiers ;
- la formation des agents comptables sur le système managérial d'un poste comptable, la réglementation, les outils qualité et la comptabilité des EPN.

Ces actions ont permis de rendre fonctionnels les EPHR de façon effective. Toutefois, certaines difficultés subsistent.

IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EPHR

Les défis à relever pour un meilleur fonctionnement des EPHR sont d'ordres réglementaire, matériel, humain, technique et opérationnel.

1. Sur le plan réglementaire

- le défaut de nomination de certains ordonnateurs des EPHR par arrêté conformément au décret portant création, organisation des EPHR.

2. Sur le plan matériel, humain et technique

- l'absence de locaux adéquats dans certains EPHR pour abriter les services de l'Agence comptable ;
- l'insuffisance de ressources humaines pour animer les services ;
- le manque de matériels et de mobiliers de bureau ;
- l'insuffisance de formation pratique relative à la gestion financière et comptable.



3. Sur le plan opérationnel

- le défaut d'accréditation de certains Agents Comptables (AC);
- la non ouverture de tous les comptes bancaires ;
- l'absence de dotation budgétaire ;
- l'installation des AC sans passation de charges avec les Trésoriers Généraux.

La résolution des difficultés relevées permettra de rendre efficaces les EPHR dans l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.



CHAPITRE II

AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES PAR LA DIGITALISATION

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de gestion, le Trésor Public a mis en place en 2020 la plateforme TrésorPay et sa monnaie électronique TrésorMoney. Aussi, dans la stratégie d'accroissement du niveau de recouvrement des ressources publiques, le décret n°2024-272 du 8 mai 2024 portant généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney a été pris.

Ce texte vise le déploiement effectif de cet outil dans l'ensemble des services publics. Dans ce contexte, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

II. MODALITÉS DE GESTION DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

La généralisation de l'exploitation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les services de l'administration publique et parapublique a conduit à entreprendre certaines actions, notamment :

- la sensibilisation des acteurs en vue de l'utilisation exclusive de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans le recouvrement des recettes auprès de grands publics et le paiement des dépenses de masse ;
- la formation et l'assistance en ligne des acteurs de gestion ;
- le déploiement de TrésorPay-TrésorMoney dans plusieurs services publics dont des postes comptables auprès des EPN ;
- la mise en place au sein du Trésor Public d'un comité de pilotage des opérations de généralisation de l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney.

Ces actions ont conduit à l'obtention de résultats probants dans les EPN aussi bien dans le recouvrement des recettes que dans le règlement des dépenses. Ainsi, 389 690 transactions ont été effectuées au titre de l'année 2024, permettant de mobiliser la somme de 21 732 312 144 FCFA. Parallèlement, 338 638 transactions ont permis de régler des dépenses à hauteur de 24 211 210 655 FCFA.

III. GÉNÉRALISATION DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

Nonobstant les résultats positifs obtenus, plusieurs défis restent à relever en vue d'une généralisation complète et réussie de la plateforme TrésorPay-TrésorPay. Il s'agit, entre autres, de :

- l'opérationnalisation effective de TrésorPay-TrésorMoney dans la totalité des EPN ;



- le renforcement des points de vente et de distribution de la monnaie électronique ;
- l'amélioration de l'accès à la monnaie électronique ;
- le renforcement de la disponibilité des assistants à répondre avec diligence aux préoccupations exprimées par les utilisateurs ;
- l'amélioration de la fluidité du réseau par l'acquisition d'équipements adéquats.

La prise en compte de toutes ces mesures contribuera à rendre performante l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney.



QUATRIÈME PARTIE

POINTS D'AMÉLIORATION ET SUGGESTIONS



CHAPITRE I

POINTS D'AMÉLIORATION

Les difficultés de l'exercice 2024 ont été essentiellement de trois (03) ordres : juridique et institutionnel, comptable et financier et technique.

I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les principales difficultés rencontrées par les EPN portent sur :

- l'absence de textes réglementaires encadrant les indemnités des Agents Comptables Secondaires nommés auprès des EPN ;
- l'absence de textes encadrant la prise en charge des dépenses de l'Agence Comptable par le budget de l'EPN ;
- l'incapacité des EPIC à assurer le financement de 60% de leurs budgets par leurs recettes propres ;
- l'absence de nomination des Chefs de service Recouvrement issus de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- l'absence de nomination régulière des Ordonnateurs des EPHR et des membres des conseils de gestion de certains EPN.

II. AU NIVEAU COMPTABLE ET FINANCIER

Les difficultés d'ordre comptable et financier concernent, entre autres :

- la tenue irrégulière des réunions du comité de trésorerie dans certains EPN ;
- le non reversement, par certaines structures étatiques, des créances issues de conventions avec des structures hospitalières et certains EPIC ;
- le non apurement des restes à recouvrer (RAR) dû à la cessation d'activités des structures débitrices ;
- la persistance d'écarts constatés entre les recettes recouvrées via TrésorPay-TrésorMoney et celles comptabilisées dans ASTER.

III. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, il a été relevé :

- l'instabilité du réseau informatique et la lenteur des applicatifs métiers (ASTER et SyGACUT) ainsi que la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- l'absence d'interfaçage entre la plateforme TrésorPay-TrésorMoney et les applicatifs métiers susvisés ;
- l'absence d'interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs mis en place dans certains EPN ;
- le non achèvement du développement du SIGEPN Nouveau en raison de la poursuite des travaux de son adaptation à la réforme budgétaire et comptable.



CHAPITRE II

SUGGESTIONS

Au regard des difficultés et dysfonctionnements relevés, des suggestions ont été faites sur les plans juridique, institutionnel et opérationnel.

I. I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Sur le plan juridique et institutionnel, il s'agira :

- de prendre des textes réglementaires spécifiques encadrant l'octroi d'indemnités aux Agents Comptables Secondaires auprès des EPN ;
- de prendre des textes encadrant la prise en charge, par le budget de l'EPN, des dépenses de l'Agence Comptable;
- de reclasser les EPN en fonction du niveau de recouvrement des recettes propres ;
- de procéder à la nomination des chefs de service Recouvrement issus de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dans les EPN en application de l'arrêté n° 230/MEF/DGTCP du 15 mai 2023 portant organisation, fonctionnement et attribution des Agences Comptables auprès des EPN ;
- de régulariser la situation administrative des ordonnateurs des EPHR conformément à la réglementation ;
- d'uniformiser les actes de nomination des membres des Conseils de gestion des EPN.

II. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER

En vue de l'amélioration comptable et financière des EPN, il est suggéré aux acteurs de veiller aux diligences ci-après :

- tenir les réunions du comité de trésorerie, conformément à la périodicité définie par l'arrêté n°060/MEF/DGTCP/DEMO du 10 février 2023 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de trésorerie dans les postes comptables de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- sensibiliser les structures étatiques à procéder au reversement des créances des structures hospitalières et des EPIC ;
- procéder à l'apurement des restes à recouvrer (RAR) des structures débitrices en cessation d'activités ;
- assurer l'automatisation du reversement de l'exhaustivité des recettes recouvrées via TrésorPay-TrésorMoney.



III. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, il est préconisé :

- équiper les structures en outils et infrastructures adaptés en vue d'une meilleure qualité du réseau informatique, des applicatifs métiers (ASTER et SyGACUT) et de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- réaliser l'interfacage entre l'application TrésorPay-TrésorMoney et les applicatifs métiers ;
- assurer l'interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs utilisés par certains EPN ;
- finaliser les travaux d'adaptation du SIGEPN nouveau à la réforme budgétaire et comptable.



CONCLUSION

En 2024, la gestion financière et comptable des EPN s'est déroulée de façon satisfaisante en recettes et en dépenses, en dépit de certains facteurs externes défavorables.

La performance a été principalement portée par :

- un taux de réalisation des recettes de 87,47%, tiré essentiellement par les recettes propres (120,45%) ;
- un taux de règlement de 76,70% au titre des dépenses ;
- un résultat budgétaire excédentaire d'un montant de 32 942 679 121 FCFA, contre le montant de 58 544 396 296 FCFA de l'année 2023. Cette baisse, qui s'explique par un effort d'absorption des dotations budgétaires, ne traduit pas des efforts de recouvrement des recettes propres.
- Les avancées susmentionnées résultent de la prise de mesures spécifiques suivantes :
- l'accroissement des appuis budgétaires de l'État, notamment dans les secteurs de l'assainissement urbain, de l'environnement et de l'entretien des infrastructures sportives, hôtelières et touristiques ;
- le renforcement de l'opérationnalisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney nécessaire à une mobilisation plus accrue des ressources propres.

Toutefois, ces résultats encourageants ne devraient pas occulter quelques insuffisances. En effet, la situation des EPIC demeure préoccupante d'année en année dans la mesure où la mobilisation de leurs ressources propres demeure marginale, avec un taux global de 3,27%, largement inférieur au taux réglementaire de 60%. Ce constat relance la problématique du reclassement de certains EPIC.

Par ailleurs, la gestion 2024 a été marquée, entre autres, par :

- les difficultés liées à l'absence de textes réglementaires encadrant l'octroi des indemnités aux Agents Comptables Secondaires nommés auprès des EPN ;
- les problèmes liés au démarrage de l'opérationnalisation des EPHR ;
- le non achèvement du développement du SIGEPN, ayant induit la gestion manuelle des opérations comptables ;
- l'accumulation du stock des restes à recouvrer dans certains EPN.

Tous ces défis mettent au goût du jour les nécessaires mesures juridiques, comptables et techniques à prendre en vue d'une gestion plus efficace du secteur des EPN.

Au demeurant, le rôle et la place des EPN dans la préservation de la paix et de la cohésion sociale devraient faire l'objet d'une attention plus soutenue à l'avenir.





TABLEAUX ANNEXES EPN

NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES DES EPA

N°	EPA	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
1	INFAS	9 659 300 109
2	UNIV-FHB	2 884 774 677
3	CIAPOL	2 129 633 706
4	ANDE	1 833 000 210
5	INSFS	1 374 537 260
6	INJS	1 365 049 073
7	ENS	1 123 430 200
8	ASDM	1 113 405 576
9	ENA	935 544 540
10	INFJ	808 800 900
11	ISTC	801 128 992
12	CROU ABIDJAN1	651 619 200
13	INP/FHB	567 585 970
14	INSAAC	505 242 000
15	UNIV-NANGUI ABROGOUA	424 316 700
16	UNIV-VIRTUELLE	412 273 898
17	ESATIC	326 622 126
18	INFPA	282 274 458
19	UNIV-DALOA	276 548 000
20	OCPV	249 565 975
21	UNIV-MAN	147 860 482
22	CROU BOUAKE	135 395 000
23	OSER	129 442 474
24	LANADA	124 424 800
25	CNDJ	120 616 425
26	UNIV-SAN PEDRO	116 975 833
27	ONPC	114 123 674
28	CROU ABIDJAN2	94 532 776

N°	EPA	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
29	OISSU	93 552 400
30	ENSEA	83 538 000
31	IPNETP	81 330 230
32	EIBMA	58 567 753
33	CROU SAN PEDRO	54 486 000
34	UNIV-BONDOUKOU	50 193 828
35	CROU MAN	37 470 500
36	AIP	28 297 251
37	CROU BONDOUKOU	26 758 000
38	CROU KORHOGO	23 138 850
39	CRO	17 679 335
40	OIPI	11 500 000
41	CROU DALOA	9 142 985
42	CRFLD	5 817 550
43	AIRMS	1 500 000
44	CNAC	1 200 000
45	BIPIA	0
46	CEPICI	0
47	CIDFOR	0
48	CPNTIC	0
49	OIPC	0
50	ONAC	0
51	ONEF	0
52	ONP	0
53	ONS	0
54	OSCN	0
55	OSCS	0
56	UNIV-BOUAKE	0
57	UNIV-KORHOGO	0



NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES DES EPIC

N°	EPIC	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
1	CIT	3 628 504 038
2	AGEFOP	1 684 933 538
3	INCI	1 208 054 445
4	FDTR	1 135 184 767
5	PCA	948 074 000
6	ANAGED	323 931 775

N°	EPIC	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
7	LANEMA	249 295 685
8	OIPR	53 223 301
9	ONAC-CI	19 193 309
10	CED-CI	0
11	SOGEPPIE	0

NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES DES EPN ASSIMILÉS

N°	EPN ASSIMILÉS	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
1	ANRMP	17 413 870 140
2	AEJ	12 091 196 235
3	HACA	878 379 662
4	CNAC-CI	24 770 000
5	FDFP	3 814 500
6	ANP	0
7	CAIDP	0
8	CCLVC	0
9	CEI	0

N°	EPN ASSIMILÉS	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
10	CENTIF-CI	0
11	CNCMR	0
12	CNDH CI	0
13	CNF	0
14	CN-FEM	0
15	COMNAT ALPC	0
16	FER- PALMIER	0
17	FSDP	0

NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES DES EPHN

N°	EPHN	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
1	CHU-ANGRE	2 974 538 596
2	CNRAO	2 189 394 491
3	INHP	2 003 376 893
4	ICA	1 598 274 214
5	CHU-COCODY	1 344 729 519
6	CHU- TRECHVILLE	1 157 094 372
7	CNTS	957 284 800
8	CHU-BOUAKE	628 428 339

N°	EPHN	RECETTES PROPRES RECOUVRÉES
9	CHU-YOP	390 717 285
10	LNSP	260 094 722
11	CNPTIR	204 116 750
12	INSP	168 142 138
13	IMENA	93 605 000
14	SAMU	66 574 250
15	IPCI	41 732 002
16	FNLS	30 244 700
17	IRF	22 999 713



NIVEAU DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES EPA

N°	EPA	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES	N°	EPA	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
1	INFAS	6 272 050 068	28	ENS	129 884 535
2	ONPC	2 832 291 927	29	UNIV-BOUAKE	118 886 799
3	IPNETP	1 600 527 890	30	INSFS	110 299 285
4	ONS	1 600 386 769	31	CIDFOR	105 496 633
5	OSCN	1 273 673 574	32	AIRMS	100 550 000
6	CEPICI	967 303 500	33	ESATIC	100 000 000
7	OSER	904 130 312	34	UNIV- VIRTUELLE	99 990 480
8	INFPA	463 291 021	35	CRO	94 165 071
9	CROU ABIDJAN1	426 999 996	36	UNIV-NANGUI ABROGOUA	93 930 120
10	CIAPOL	385 739 941	37	OIPC	86 086 148
11	CROU SAN PEDRO	311 058 581	38	ASDM	78 051 585
12	INSAAC	306 673 317	39	OSCS	77 539 519
13	CROU ABIDJAN2	287 260 987	40	BIPIA	76 037 898
14	UNIV- BONDOUKOU	259 999 998	41	OISSU	64 766 674
15	UNIV-SAN PEDRO	256 723 617	42	CROU BONDOUKOU	59 999 998
16	UNIV-DALOA	251 385 407	43	LANADA	55 912 468
17	ONEF	222 167 419	44	UNIV-MAN	49 999 999
18	CROU BOUAKE	208 278 997	45	OIPI	47 368 912
19	INP/FHB	199 999 876	46	ENSEA	46 224 636
20	UNIV-FHB	179 329 000	47	ANDE	41 220 900
21	AIP	174 831 164	48	EIBMA	26 706 000
22	CNDJ	164 934 972	49	CROU MAN	24 999 999
23	OCPV	156 758 613	50	ONP	17 999 999
24	ISTC	154 076 368	51	CPNTIC	9 986 600
25	CROU DALOA	153 389 304	52	ONAC	8 503 448
26	UNIV- KORHOGO	150 000 000	53	CRFLD	1 100 300
27	CROU KORHOGO	137 926 961	54	CNAC	0
			55	ENA	0
			56	INFJ	0
			57	INJS	0


NIVEAU DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES EPIC

N°	EPIC	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
1	CIT	1 628 051 371
2	PCA	242 150 797
3	INCI	162 972 000
4	OIPR	94 379 996
5	LANEMA	58 948 108
6	FDTR	49 446 931

N°	EPIC	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
7	AGEFOP	32 759 710
8	ONAC-CI	3 840 000
9	ANAGED	0
10	CED-CI	0
11	SOGEPIC	0

**NIVEAU DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES EPN
ASSIMILÉS**

N°	EPN ASSIMILÉS	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
1	AEJ	1 570 214 362
2	FDFP	770 871 014
3	CEI	571 946 800
4	COMNAT ALPC	353 605 690
5	ANRMP	198 531 235
6	CCLVC	140 385 388
7	HACA	89 864 030
8	CENTIF-CI	72 674 200

N°	EPN ASSIMILÉS	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
9	CAIDP	41 001 988
10	ANP	15 760 300
11	CNAC-CI	10 997 999
12	CNCMR	0
13	CNDH CI	0
14	CNF	0
15	CN-FEM	0
16	FER-PALMIER	0
17	FSDP	0

NIVEAU DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES EPHN

N°	EPHN	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
1	CNTS	1 551 467 922
2	CHU-COCODY	955 666 171
3	CNRAO	867 484 315
4	CHU-BOUAKE	634 243 459
5	CHU-ANGRE	514 843 586
6	ICA	485 009 192
7	CHU-YOP	470 093 753
8	IPCI	350 000 000
9	INHP	165 989 770

N°	EPHN	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MANDATÉES
10	IMENA	138 264 832
11	INSP	136 496 018
12	SAMU	109 702 859
13	FNLS	109 017 548
14	IRF	98 934 315
15	CHU- TRECHVILLE	90 081 069
16	LNSP	25 780 819
17	CNPTIR	0



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
MOT DU MINISTRE.....	3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ.....	9
I. FAITS MARQUANTS	9
II. ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024	9
III. DÉFIS ACTUELS	10
IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	11
INTRODUCTION	13
PREMIÈRE PARTIE	
FAITS MARQUANTS 2024.....	15
CHAPITRE I	
RÉFORMES NORMATIVES ET OPÉRATIONNELLES	17
I. RÉFORMES NORMATIVES	17
I.1. Généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney	17
I.2. Mise à jour de la réglementation comptable des EPN	17
II. RÉFORMES OPÉRATIONNELLES.....	18
II.1. Poursuite de la mise en œuvre de la réforme budgétaire et comptable...	18
II.2. Opérationnalisation effective des Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPhR).....	18
CHAPITRE II	
ÉVÈNEMENTS AYANT IMPACTÉ L'ÉCOSYSTÈME DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	21
I. RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX	21
II. EFFETS DE L'ORGANISATION DE LA CAN	21
III. INCIDENCES DES ÉVÈNEMENTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES EPN	22



DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024	23
--	----

CHAPITRE I

ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	24
--	----

I. RECETTES PRÉVISIONNELLES	24
-----------------------------------	----

I.1. Situation globale des prévisions budgétaires en recettes	24
---	----

I.2. Situation des prévisions budgétaires en recettes par catégorie d'EPN	26
---	----

I.2.1. Au titre des EPIC	26
--------------------------------	----

I.2.2. Au titre des EPA	27
-------------------------------	----

I.2.3. Au titre des EPN Assimilés	28
---	----

I.2.4. Au titre des EPHN	30
--------------------------------	----

I.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en recettes sur les trois dernières années	32
---	----

II. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	33
------------------------------------	----

II.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses	33
--	----

II.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN	33
--	----

II.2.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses	33
--	----

II.2.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN	34
--	----

II.2.2.1. Au titre des EPIC	34
-----------------------------------	----

II.2.2.2. Au titre des EPA	36
----------------------------------	----

II.2.2.3. Au titre des EPN Assimilés	37
--	----

II.2.2.4. Au titre des EPHN	38
-----------------------------------	----

II.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en dépenses sur les trois (03) dernières années	40
---	----

CHAPITRE II

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	41
--	----

I. UN NIVEAU DE RECOUVREMENT À AMÉLIORER	41
--	----

I.1. État du recouvrement par nature de recettes	41
--	----

I.2. Proportion des natures de recettes recouvrées par catégorie d'EPN	42
--	----

I.2.1. Au titre des EPIC	42
--------------------------------	----

I.2.2. Au titre des EPA	43
-------------------------------	----

I.2.3. Au titre des EPN Assimilés	44
---	----



I.2.4. Au titre des EPHN	45
I.3. Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN	46
I.3.1. Situation globale	46
I.3.2. Situation par catégorie d'EPN	46
I.3.2.1. Au titre des EPIC	47
I.3.2.2. Au titre des EPA	48
I.3.2.3. Au titre des EPN Assimilés	49
I.3.2.4. Au titre des EPHN	49
I.4. Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN	50
I.5. État du recouvrement des recettes sur les trois (03) dernières années	51
II. UN NIVEAU D'EXÉCUTION DES DÉPENSES RELATIVEMENT SATISFAISANT	52
II.1. Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses	52
II.2. Situation d'exécution des dépenses par nature et par catégorie d'EPN	54
II.2.1. Au titre des EPIC	54
II.2.2. Au titre des EPA	55
II.2.3. Au titre des EPN Assimilés	56
II.2.4. Au titre des EPHN	57
II.3. Proportion des dépenses par nature et par catégorie d'EPN	58
II.3.1. Situation globale des dépenses par nature	58
II.3.2. Proportion des natures de dépenses par catégorie d'EPN	59
II.3.2.1. Au titre des EPIC	59
II.3.2.2. Au titre des EPA	60
II.3.2.3. Au titre des EPN Assimilés	62
III. UN RÉSULTAT BUDGÉTAIRE GLOBALEMENT EXCÉDENTAIRE	64
TROISIÈME PARTIE	
DÉFIS MAJEURS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)	67
CHAPITRE I	
OPÉRATIONNALISATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS REGIONAUX (EPHR)	68
I. CONTEXTE	68
II. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	68
III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME	69



IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EPHR.....	69
---	----

CHAPITRE II

AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES RECETTES PROPRES PAR LA DIGITALISATION	71
--	----

I. CONTEXTE	71
II. MODALITÉS DE GESTION DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY	71
III. GÉNÉRALISATION DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY	71

QUATRIÈME PARTIE

POINTS D'AMÉLIORATION ET SUGGESTIONS	73
--	----

CHAPITRE I

POINTS D'AMÉLIORATION.....	74
----------------------------	----

I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	74
II. AU NIVEAU COMPTABLE ET FINANCIER	74
III. AU NIVEAU TECHNIQUE.....	74

CHAPITRE II

SUGGESTIONS.....	75
------------------	----

I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	75
II. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER.....	75
III. AU NIVEAU TECHNIQUE.....	76

CONCLUSION	77
------------------	----



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social : Plateau Boulevard Carde, Immeuble SOGEFIHA • BP V98 Abidjan-Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 30 90 20 / 22 • Fax : (225) 27 20 21 35 87
Centre de Relation Client du Trésor Public : **27 20 23 88 80** ou **9969**
Numéro vert : 8000 10 10
Email : info@tresor.gouv.ci • Site : www.tresor.gouv.ci • <https://baobab.tresor.gouv.ci>
Facebook : <https://www.facebook.com/DGTCP CIV>
Twitter : <https://twitter.com/dgtcpci> • Youtube : <https://www.youtube.com/DGTCPTV>